ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

DOB 2023

Rapport de présentation





Sommaire

Préam	bule : Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB)	3
Partie	1 : Le projet de loi de finances 2023	4
I. C	ontexte national et projections macroéconomiques	5
II. N	lesures intéressant les finances du bloc territorial	6
Partie	2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l'exercice 2022	8
I. Le	es recettes	8
a)	Les impacts de la fiscalité	8
b)	Les dotations	10
c)	Les autres recettes du chapitre 74	11
d)	Evolution des recettes de fonctionnement	12
II. Le	es dépenses	13
a)	Les charges de personnel	13
b)	Evolution des dépenses de fonctionnement	18
III. La	a dette	19
IV. La	a capacité d'épargne	20
Partie	3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2023	
a)	Les bases d'imposition	21
b)	Les bases de la CFE	
c)	Les produits projetés de l'ensemble de la fiscalité	
d)	Les compensations fiscales projetées et les produits	
e)	Les dotations projetées	
f)	Les charges de fonctionnement	
g)	Les produits de fonctionnement	
Le re	sultat de fonctionnement	
h)	L'équilibre comptable	26
Partie	4 : Un investissement au service du développement du territoire	27
	rojets d'investissement 2023	
II. P	rogramme d'investissements - perspectives	32
a)	FCTVA et subventions	
b)	Emprunts	35
c)	Autofinancement	36
Dartio	5 : Les principales évolutions des budgets annexes	27
	e 1 : Les politiques publiques menées par RMCom	
a)	Transport	
b)	L'enfance et la jeunesse	
c)	La culture	
d)	Le centre aquatique	
e)	La base nautique	
f)	L'action sociale	
g)	L'habitat	
b) h)	La planification et l'urbanisme	
i)	Développement économique et agriculture	
i)	Les aides au tourisme :	
k)	Eau et environnement	
I)	Collecte et traitement des déchets ménagers	
m)	Le soutien aux associations	
n)	Les relations avec les communes	
•	e 2 : Eléments d'informations supplémentaires	52
AIIIIEX	e 4 . Liements a imorniations supplementalies	

Préambule : Le débat d'Orientation Budgétaire

Affiché le ID : 056-245614417-20230316-N3 160323-DE

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit que le DOB doit comprendre notamment :

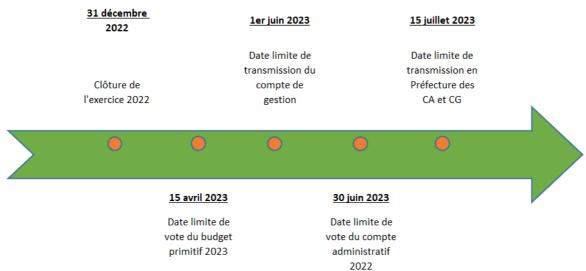
- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les communes.
- Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prendra acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote. L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

Partie 1 : Le projet de loi de finances 2023

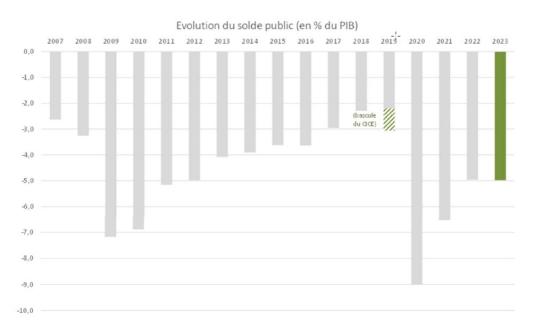
DATES A RETENIR : CALENDRIER BUDGETAIRE 2023



DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET

Journée complémentaire	Engagement des crédits d'investissement	Remboursement des annuités de la dette	Recettes et dépenses de fonctionnement inscrites au budget n-1	Dépenses pluriannuelles
• Jusqu'au 10 janvier Mandatement des dépenses engagées sur l'exercice antérieur	• Jusqu'au vote du budget Possibilité de l'exécutif, autorisé par délibération, d'engager, mandater et liquider des dépens d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget n-1	• Jusqu'au vote du budget L'exécutif peut mandater les dépenses relatives au remboursement des annuités de la dette venant à échéance	Jusqu'au vote du budget L'exécutif peut recouvrer les recettes et mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite des prévisions du budget n-1	Sans terme précis Si elles sont incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée dans un budget précédent, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des autorisations votées pour l'exercice

I. <u>Contexte national et projections macroéconomiques</u>



Source: projet de loi de finances 2023

Le déficit public 2022 s'établira à 5%, et il est attendu à 5% pour 2023.

Depuis 2017, des baisses d'impôt significatives ont été décidées en faveur des entreprises. Ces baisses ont notamment concerné les impôts dits « de production ». Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement propose de poursuivre la baisse des impôts de production en supprimant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

La CVAE serait réduite de moitié en 2023 et totalement supprimée en 2024. La CVAE représente une charge fiscale de 8,3 Md€ pour les entreprises au titre de 2022 : la réforme se traduira par un allègement des impôts de production pour les entreprises de 4 Md€ dès 2023. En compensation, les EPCI bénéficieront d'une fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021 et 2022 et du produit qui aurait dû être perçu en 2023. A noter que les EPCI seront totalement compensées dès 2023.

Les recettes issues de la TVA pour l'Etat s'élèveraient à 102.1 milliards d'euros en 2022, contre 101.2 milliards d'euros prévus suite à la révision de 2022. Pour 2023, les recettes de TVA pourraient diminuer dans un contexte inflationniste et de crise énergétique pour s'établir à 97.4 milliards d'euros. Le montant de la compensation versée aux collectivités qui, en l'état des règles actuelles, prend en compte l'évolution de la TVA de l'année précédente, augmenterait de 3%.

Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – Décembre 2022 :

L'économie française subit un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du PIB, principalement du fait de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine. Il en résulte une inflation trop élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages, en large partie cependant amortie par les finances publiques.

Après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de 2022, l'activité traverserait deux phases bien distinctes : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

Les tensions sur les prix internationaux des matières premières, même si elles se sont partiellement relâchées depuis septembre, se sont traduites par une inflation en augmentation continue sur l'année 2022, qui s'établirait à 6,0 % en moyenne annuelle. Celle-ci se maintiendrait au même niveau en moyenne annuelle en 2023, mais son profil en glissement annuel serait très différent, avec un pic au premier semestre 2023 puis une nette décrue ensuite (au voisinage de 4 % en fin d'année). En 2024, l'inflation poursuivrait son repli, même si certains prix alimentaires, mais aussi les prix des services, resteraient dynamiques. Fin 2024 et en 2025, l'inflation reviendrait vers la cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %.

La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établirait à 2,6 % en 2022, portée LID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022).

Avec le plein effet du choc externe, l'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué, et la croissance du PIB n'atteindrait que + 0,3 %. Une telle projection est entourée d'une incertitude toujours large, notamment liée aux aléas sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz : ainsi est retenue une fourchette comprise entre -0,3 % et + 0,8 % pour cette prévision de la croissance en 2023. N'est pas exclue la possibilité d'une récession, qui serait cependant alors temporaire et limitée.

Une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, la phase de reprise s'amorcerait en 2024. Ce serait d'abord à un rythme modéré, de 1,2 % en moyenne annuelle. La dynamique de croissance se poursuivrait sur toute l'année 2025, avec une progression du PIB en moyenne annuelle de 1,8 %.

En dépit des chocs successifs enregistrés depuis 2020, l'économie française montrerait sur une moyenne période une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et, d'ici 2025, du taux de marge des entreprises. Cela recouvrirait néanmoins des disparités entre catégories de ménages et entre secteurs d'activité pour les entreprises. Cette résilience aurait une contrepartie tenant au rôle protecteur joué par les finances publiques : le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait ainsi au mieux stabilisé à l'horizon 2025. Malgré la fin des mesures de soutien généralisé de type bouclier tarifaire, le ratio des dépenses publiques, à 56 % du PIB en 2025, pourrait être encore supérieur de deux points à son niveau pré-Covid (pour un peu plus de la moitié à cause de l'augmentation des dépenses publiques hors charge d'intérêts).

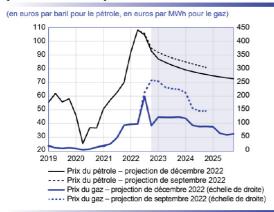
POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022. Sources: Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

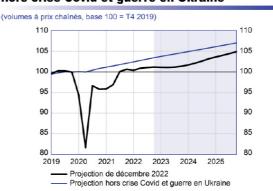
L'année 2022 serait marquée par une bonne résilience de l'activité au premier semestre et un net ralentissement au second semestre. Au troisième trimestre 2022, le PIB a continué de progresser : sa croissance a été de 0,2 %, après 0,5 % au trimestre précédent. D'après les enquêtes de conjoncture de la Banque de France, l'activité résisterait encore au quatrième trimestre, avec une croissance de 0,1 %. La croissance annuelle du PIB en 2022 serait ainsi encore soutenue, à 2,6 % en moyenne, avec des effets d'acquis importants résultant du fort rebond du second semestre 2021, post-Covid.

Graphique 1 : Trajectoires attendués des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022



Source : Eurosystème jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystème

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine



Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice

: Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

Les députés ont adopté définitivement le 17 décembre 2022 le projet de Affiché le finances pour 2023. La loi a été promulguée le 30 décembre 2022. Elle intéresse le bloc territori

1) L'évolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2023

Pour la première fois depuis 2011, la DGF est abondée de + 320 millions d'euros. Centré sur le bloc communal, la mesure couvrira la revalorisation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€) et des dotations de péréquation des communes (+ 180 M€) ainsi qu'une légère hausse sur la dotation de solidarité rurale. Ainsi, moins de 5% des communes devraient voir leur DGF diminuée et l'écrêtement de la dotation de compensation des EPCI restera inférieur à -1%, sous les habituels -2% à -2.5%.

2) Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

La CVAE a été réduite de moitié en 2021 par suppression de la part régionale. Le PLF efface sur 2 exercices (2023-2024) la moitié restante. Au niveau local, la transition aura lieu dès 2023 :

- La base de la compensation sera égale à la moyenne des CVAE 2020, 2021, 2022 et de celle qui aurait dû être perçue en 2023;
- La ressource de substitution sera constituée d'une fraction de TVA nationale ;
- Le bloc communal percevra en deux parts : une 1ère fixe, égale à la base de la compensation, une 2ème dite « fonds national d'attractivité économique des territoires » répartie selon des critères de « dynamisme » local à définir par décret

3) Les dispositifs de soutien anti-inflation

Le projet de loi de finances pour 2023 prend en compte des compensations concernant des hausses de charges énergétiques et alimentaires à hauteur de 430 millions d'euros pour les communes et les EPCI. Ce bouclier ciblé sur l'énergie est élargi aux Régions et aux Départements sous conditions.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

Partie 2: Le contexte de Roi Morvan Con <u>l'exercice 2022</u>

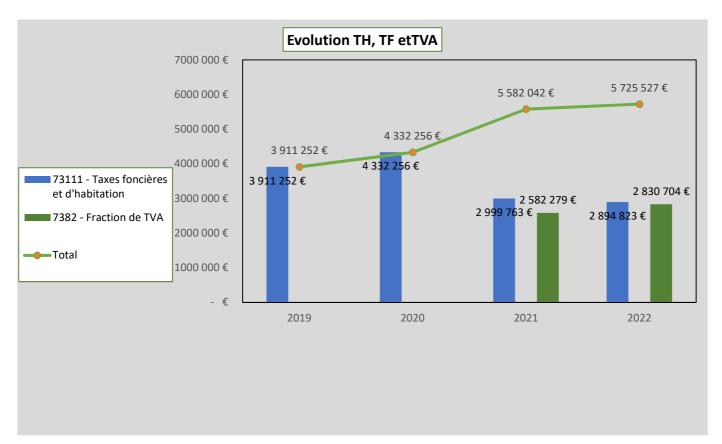
I. <u>Les recettes</u>

Recettes réelles de fonctionnement 2022	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022	CA 2022	Taux
013 - Atténuations de produits	92 044 €	100 036,33 €	120 000 €	154 354,33 €	128,63%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	518 360 €	651 637,96 €	597 044 €	759 415,47 €	127,20%
73 - Impôts et taxes	9 375 808 €	9 956 007,44 €	10 231 000 €	10 411 290,98 €	101,76%
74 - Dotations, subventions et participations	3 373 491 €	3 687 116,52 €	3 791 011 €	4 274 034,88 €	112,74%
75 - Autres produits de gestion courante	4 664 €	2 922,33 €	2 000 €	2 186,55 €	109,33%
77 - Produits exceptionnels	74 234 €	56 857,02 €	- €	30 346,92 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	13 438 600 €	14 454 578 €	14 741 055 €	15 631 629,13 €	106,04%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 423 €	46 588,00 €	248 440 €	246 932,05 €	99,39%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 486 023 €	14 501 166 €	14 989 495 €	15 878 561,18 €	105,93%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 15 631 629.13 € contre 14 454 578 € en 2021. Le taux de réalisation de l'exercice est de 106,04%.

a) Les impacts de la fiscalité

L'augmentation de produit au chapitre 73 d'un montant de 455 283 €, constatée entre 2021 et 2022, correspond au dynamisme de la fraction de TVA versée par l'Etat en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Par ailleurs, si dans les rôles de fiscalité perçue le produit de la taxe foncière augmente, l'émission de rôles supplémentaires en 2021 conduit à une baisse des produits des taxes foncières et d'habitation en 2022. Ce montant intègre également le montant du FNGIR, soit 657 224 €.



ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE Le tableau ci-dessous montre enfin des produits de fiscalité en hausse pour la TEOM

FPIC et les taxes de séjour :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022		
	2019	2020	2021	2022	Montant	96	
Produit TEOM	2 852 147 €	2 899 466 €	2 927 202 €	3 033 919 €	106 717 €	3,65%	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	743 702 €	914 222 €	748 650 €	901861€	153 211 €	20,46%	
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	186 018 €	180313€	165 711 €	195 551€	29 840 €	18,01%	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	157 676€	160 347 €	185 668 €	207 882 €	22 214€	11,96%	
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	248 545 €	260 778 €	282 105 €	289 282 €	7 177€	2,54%	
Taxes de séjour	36 128 €	19 505 €	48 485 €	50 833 €	2 348 €	4,84%	
Autre impôts	545€	2 733 €	16 144 €	6 436 €	- 9708€	-60,13%	
TOTAL avec TEOM	4 224 761 €	4 437 364 €	4373965€	4 685 764 €	311 799 €	7,13%	
TOTAL sans TEOM	1 372 614€	1 537 898 €	1 446 763 €	1651845€	205 082 €	14,18%	

La revalorisation des valeurs locatives :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

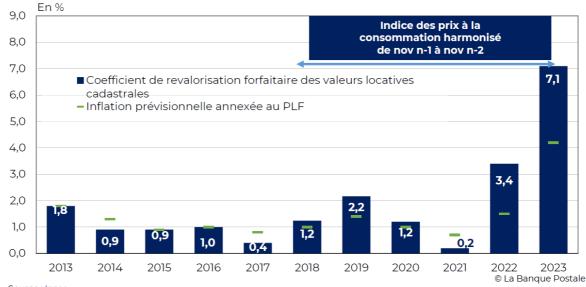
Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2023, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à + 7.1%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux, ...).

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source: Insee

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

b) Les dotations

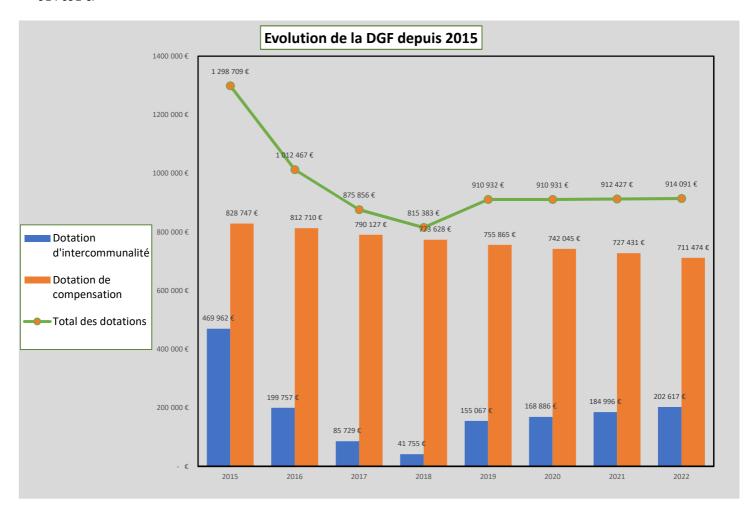
La loi de finances initiale pour 2020 a mis en place un financement interne pérenne de la progression de certaines composantes de la DGF, due par exemple à l'augmentation de la population, à la hausse de la péréquation ou au développement de l'intercommunalité. Elle a posé le principe de l'intensification de l'effort en faveur de la péréquation, qui est en partie financée par des écrêtements internes à la DGF. Dans un contexte de stabilité de la DGF, les composantes péréquatrices progressent. La DGF fonctionnant à enveloppe quasiment fermée pour 2023, cet écrêtement vise à opérer un redéploiement de crédits entre les différentes parts de la DGF. Par un jeu de vase communiquant, l'écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes (complété par un écrêtement appliqué sur la DGF des EPCI) vise à dégager des crédits pour financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF: hausses liées à l'augmentation de la population, à la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR), aux évolutions de la carte intercommunale et de la carte communale. L'Etat ne prenant pas en charge le financement des besoins constatés (ou n'en finançant qu'une partie certaines années), une part de la dotation forfaitaire des communes et de la DGF des EPCI est ainsi prélevée pour couvrir ces besoins. Ce sont donc les communes et intercommunalités elles-mêmes qui en assurent le financement.

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI.

Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'applique désormais chaque année.

Le montant de DGF augmente légèrement en 2022, sous l'effet de cette dotation d'intercommunalité, et s'élève à 914 091 €.



Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

c) Les autres recettes du chapitre 74

74 - Dotations, subventions et participations	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
01 - Opérations non ventilables		3 075 €	8 133 €	1 792 €	- 6341€
020 - Administration générale de la collectivité - DGF, compensations	1 377 755 €	1 422 944 €	1 748 357 €	1 827 425 €	79 068 €
252 - Transports scolaires	1 412 263 €	231 159€	215 380 €	275 719€	60 339 €
324 - Entretien du patrimoine culturel - subventions	7 500 €	- €	- €	- €	- €
413 - Centre aquatique				36€	36€
414 - Base nautique	6 000 €	6 000 €	10 389 €	17 368 €	6 979 €
422 - SEJ - emplois aidés, subventions, CAF, MSA	320 587 €	399 104 €	282 117 €	476 460 €	194 344 €
520 - Chantier - emplois aidés, subventions	138 955 €	141 079 €	159 861 €	218 998 €	59 137 €
522 - France services			45 505 €	81 255 €	35 750€
523 - Atelier du soleil - subventions	63 479€	3 204 €	- €	- €	- €
524 - Ressourcerie - emplois aidés, subventions	181 433 €	174 990 €	204 176 €	226 260 €	22 084 €
60 - RAM - subventions, CAF, MSA	49 554 €	59 205 €	61 183 €	97 523 €	36 339 €
64 - Micro-crèches - emplois aidés, subventions, CAF, MSA	317 655€	371 788 €	370 976 €	402 968 €	31 992 €
70 - PIG - subventions ANAH	103 716 €	149 245 €	61 647 €	80 595 €	18 948 €
812 - OM - emplois d'avenir, subventions études, SITTOMI	277 321€	351 316 €	483 813 €	433 954 €	- 49 859€
820 - SCOT - Urbanisme				1 490 €	1 490 €
824 - PLUI				21 000 €	21 000 €
830 - Services communes			824€	- €	- 824€
831 - Aménagement des eaux			1 090 €	11 126€	10 036 €
90 - Interventions économiques - subventions	27 664 €	29 281 €	32 166 €	68 696 €	36 530 €
92 - Aides à l'agriculture - subventions Breizh Bocage	- €	- €	- €	- €	- €
95 - Aides au tourisme - subventions terre de cheval, sentiers et BN	16 923 €	- €	1 500 €	32 072 €	30 572 €
TOTAL	4 300 806 €	3 342 390 €	3 687 117 €	4 274 736 €	587 619 €

Le chapitre 74 regroupe la DGF, les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat, diverses subventions et les aides relatives aux emplois aidés. Les compensations d'exonération de taxes foncières ont augmenté en 2022 contrairement à la compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale qui a légèrement diminué.

La mise en place de France Service est compensée en partie par des aides versées par l'Etat au bénéfice de l'EPCI pour la création de ce service de proximité tout comme pour le recrutement d'un conseiller numérique.

Les aides aux postes décrites dans le compte administratif contribuent largement à la hausse des recettes au chapitre 74 tout comme des aides de la CAF et de l'Etat au bénéfice du Service Enfance Jeunesse. Ce dernier a connu des recettes en hausse avec l'augmentation de l'aide au transport en milieu rural et une fréquentation des structures plus importante. Par ailleurs, les dispositifs « plan mercredi » et « colo apprenantes » ont bénéficié d'un soutien financier tout comme certaines actions ponctuelles comme Geek Event, le grand rendez-vous des petits... La hausse des heures de présence en Maison des Jeunes ainsi que le versement du solde des CEJ 2020 et 2021 ont contribué à l'augmentation des ressources pour le pôle service à la population.

L'EPCI a également perçu une aide de l'Etat de 21 000 € concernant le PLUI.

Les chantiers d'insertion ont pleinement fonctionné sur l'exercice entraînant des recettes plus élevées.

Pour le service déchets ménagers, le tri des matériaux dans la collecte sélective et en déchèterie permet de valoriser une partie des flux : métaux, cartons, papiers, plastiques, bois. Pour ces différentes matières les prix de rachats de matière est à la baisse en 2022 ce qui entraine une diminution des recettes liées à la valorisation.

La hausse des aides perçues au titre du PIG tient à un nombre de dossiers traités en augmentation.

Quant au service économique, la hausse des aides accordées au titre du Pass Commerce entraine une augmentation des subventions de la Région et l'EPCI a également perçu les fonds inutilisés du programme Covid Résistance.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

d) Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté sur l'année 2022.

Entre 2021 et 2022, l'évolution est la suivante :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2021/2022						
013 - Atténuations de produits	54 318 €					
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 778 €					
73 - Impôts et taxes	455 284 €					
74 - Dotations, subventions et participations	586 918 €					
75 - Autres produits de gestion courante	- 736€					
77 - Produits exceptionnels	- 26 510 €					
Evolution du total des recettes réelles 2021/2022	1 177 052 €					

Par rapport à la prospective¹, les recettes atteignent un taux de réalisation de 106.04 % pour l'exercice 2022.

¹ <u>Rappel</u>: pour établir la prospective, certaines recettes estimées sont constituées par la moyenne des réalisations des 3 dernières années avec des ajustements en cas de baisse ou d'augmentation prévues des services rendus. D'autres sont estimées en fonction des indices nationaux publiés notamment pour la revalorisation des bases fiscales.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

II. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 2022	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022	CA 2022	Taux
011 - Charges à caractère général	2 691 451,41 €	3 093 141,95 €	3 836 872 €	3 488 082,27 €	90,91%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 862 816,76 €	4 103 792,47 €	4 600 000 €	4 573 523,30 €	99,42%
014 - Atténuations de produits	3 909 186,77 €	3 906 701,00 €	3 906 701 €	3 811 484,00 €	97,56%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	289 966 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 692 740,87 €	1 972 589,40 €	2 375 930 €	2 188 699,14 €	92,12%
66 - Charges financières	109 716,42 €	117 801,48 €	108 444 €	106 506,84 €	98,21%
67 - Charges exceptionnelles	131 396,54 €	14 908,36 €	50 000 €	13 436,62 €	26,87%
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	1 429 €	- €	0,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 397 309 €	13 208 935 €	15 169 342 €	14 181 732,17 €	93,49%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	606 832 €	738 410,50 €	895 748 €	869 218,34 €	97,04%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 004 141 €	13 947 346 €	16 065 091 €	15 050 950,51 €	93,69%

Les réalisations réelles, soit 14 181 732.17 €, atteignent 93.49 % des prévisions. Au chapitre 011, 348 789.73 € ne sont pas réalisés, 187 230.86 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65 et 36 563.38 € au 67.

a) Les charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint un niveau de 4 573 523.30 € pour l'exercice 2022 soit une augmentation de 11.45 %. (+ 469 731 €). Le nombre total d'agents au sein de Roi Morvan Communauté est de 121 au 31 janvier 2023.

Ces charges de personnel ont été impactées par les événements suivants :

- La double revalorisation du SMIC au cours de l'exercice lié à l'inflation ;
- La prime inflation à hauteur de 11 200 €;
- L'augmentation du point d'indice de 3.5% pour pallier à l'inflation ;
- Le recrutement d'un responsable RH et d'une assistante RH;
- Le recrutement de chargés de mission (PVD, planification énergétique) et le passage en année pleine d'embauches réalisées au cours de l'année 2021 (Mobilité/Habitat, conseiller numérique);
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond au déroulement de carrière des agents ;
- 2 ruptures conventionnelles qui conduisent aux versements d'indemnités de rupture et d'aides au retour à l'emploi (ARE) ;
- La mise en stage de 4 agents au sein du SEJ;
- La mise en stage d'un agent au SPANC et à France Service ;
- Le remplacement d'agents en congé maladie ou maternité et les primes de précarité liées aux fins de contrat des remplaçants;
- La prise en charge des traitements d'agents placés en congé longue durée ;
- Le recours à un prestataire extérieur pour la gestion de la collecte ;
- Le recrutement d'un chargé de projet et d'exploitation ;
- Le recrutement d'une directrice adjointe des micro-crèches dont le poste était vacant en 2021 ;
- La cotisation à l'assurance des personnels de l'EPCI a augmenté du fait de la hausse de la masse salariale.

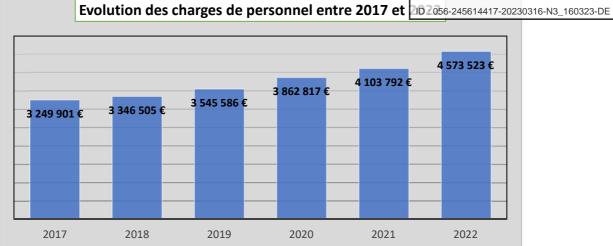


TABLEAU DES EFFECTIFS DE ROI MORVAN COMMUNAUTE 2023

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus par des titulaires de la FPT	Dont TNC : durée de travail hebdomadaire	Pourvu par un contractuel	A pourvoir
Secteur Administratif		20	16		2	1
Emploi fonctionnel (****)	A	1	1 (****)			
D.G.S de 20.000 à 40.000 habitants						
Attaché Territorial Ppal	A	2	1 (****)			
Attaché Territorial	A	6	4		2	
Rédacteur ppal 1ère classe	В	1	1			
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	В	1	1			
Rédacteur	В	2	2			
Adjoint Administratif Ppal de 1e classe	С	4	4			
Adjoint Administratif Ppal de 2 ^e classe	С	2	1			1
Adjoint Administratif	С	1	1			
Secteur Animation		12	12			
Animateur Ppal de 1 ^{ère} classe	В	2	2			
Animateur Ppal de 2 ^{ème} classe	В	1	1			
Animateur	В	1	1			
Adjoint d'Animation Ppal 1ère classe	С	1	1			
Adjoint d'Animation Ppal 2ème classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation	С	6	6	1 poste à 30/35 ^{ème}		
Secteur Patrimoine		1	1			
Adjoint du Patrimoine Ppal 1 ^{ère} classe	С	1	1			
Secteur Social		19	15		3	1
Educateur de jeunes enfants	A	3			3	
Agent Social Ppal de 1ère classe	С	1	1			
Agent Social ppal de 2 ^{ème} classe	С	2	2			
Agent Social	С	13	12			1

Secteur Sportif		7	5		2	
Educateur Territorial des A.P.S Ppal de 1ère classe	В	2	2			
Educateur Territorial des APS Ppal de 2ème classe	В	1	1			
Educateur Territorial des A. <u>P.S</u>	В	2	0		2	
Opérateur des A.P.S Ppal	С	2	2			
Secteur Technique		35	26		1	6
Ingénieur Ppal	Α	1	1			
Ingénieur	Α	1	1			
Technicien Ppal 2ème classe	В	2	2 (*)			
Technicien	В	3	1 (*)		1	1
Adjoint Technique Ppal de 1e classe	С	7	6			
Adjoint Technique Ppal de 2º classe	С	6	5	1 à 30/35 ^{ème} 1 à 26/35 ^{ème}		
Adjoint Technique	С	15	10			5
				1 à 18/35 ^{ème}		2 à 10/35 ^{ème} 1 à 20.5/35 ^{ème} 2 à 26/35 ^{ème}
TOTAL tableau effectifs		94	75 (*** <u>*)/</u> (*)		8	8

^(****) l'emploi fonctionnel de D.G.S de 20.000 à 40.000 habitants est occupé par un agent titulaire du grade d'attaché ppal et donc inscrit au tableau des effectifs sans être à

^(*) agent en détachement 1 an suite réussite concours cat B

Affiché le

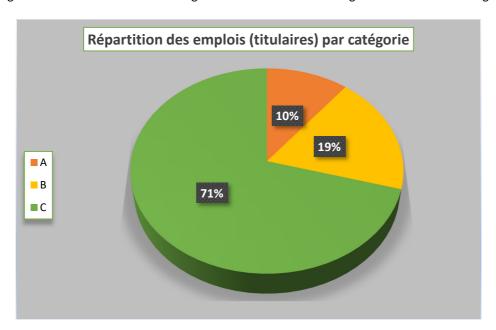
AUTRES – Agents non titulaires	Catégorie	ID: 056-245614417-20	230316-N3_160323-DE
Agent de déchetterie TNC 7/35ème	C	1	
Maître Composteur en contrat de projet (48 mois)	В	1	
Chargé de mission Economie Circulaire en contrat de projet (36 mois)	В	1	
Chargé de projet et d'exploitation en contrat de projet (20 mois)	В	1]
Chargé de projet Mobilité et Habitat en contrat de projet (36 mois)	В	1]
Chargé de projet planification énergétique (18 mois)	В	1	
Chargé de projet Manager Centre Villes/Bourgs en contrat de projet	A	1	1
(36 mois)			
Conseiller Numérique en contrat de projet (24 mois)	С	1	
Chef de projet Petite Ville de Demain/contrat de projet (36 mois)	A	1]
Animateurs ALSH TNC 21/35ème	С	2	
Animateur ALSH TNC 26/35ème	С	1]
Animateurs ALSH TNC 30/35ème	С	7	1
TOTAL		19	1

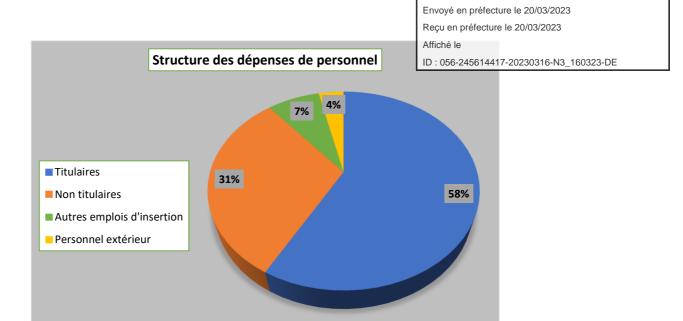
CDDI Chantier Nature et Patrimoine	8	26/35 ^{ème}
CDDI Récup'R	10	26/35 ^{ème}
CAE/PEC animateur ALSH		
	1	30/35 ^{ème}
TOTAL	19	

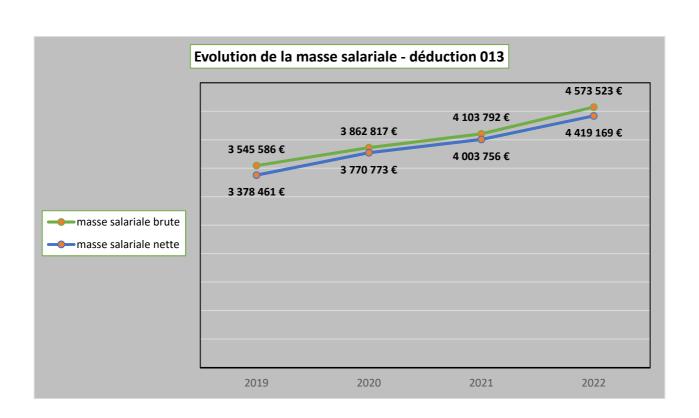
Au 31 janvier 2023, les effectifs budgétaires de Roi Morvan Communauté sont au nombre de 132. Au sein de cet effectif, 8 postes ne sont pas pourvus. A noter que parmi ceux-ci 5 ne sont pas à temps complet.

Les effectifs pourvus par des agents titulaires sont au nombre de 75. Quant aux postes occupés par des contractuels, nous en dénombrons 46.

71% des agents titulaires relèvent de la catégorie C contre 19% de la catégorie B et 10% de la catégorie A.

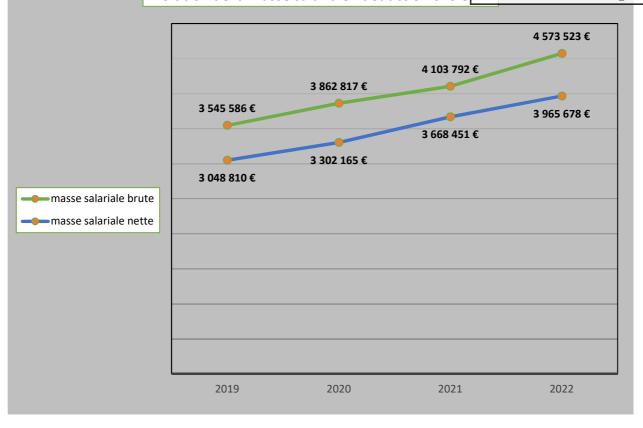






Affiché le

Evolution de la masse salariale - déduction 013 et iD4056-245614417-20230316-N3_160323-DE



Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

b) Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2021 sous l'effet conjugué d'un retour complet à la normale pour l'ensemble des services, d'une hausse des frais liés à la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif et de l'inflation avec un indice des prix à la consommation à +7.1% en novembre 2022 selon l'INSEE.

En 2022, le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint 14 181 732.17 € soit une augmentation de 972 797.51 € par rapport à 2021.

Entre 2021 et 2022 l'évolution est la suivante :

Evolution des dépenses réelles de fonctionneme	nt 2	2021/2022
011 - Charges à caractère général		394 940 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		469 731 €
014 - Atténuations de produits	-	95 217 €
65 - Autres charges de gestion courante		216 110€
66 - Charges financières	-	11 295 €
67 - Charges exceptionnelles	-	1 472 €
Evolution du total des dépenses réelles 2020/2021		972 798 €

En 2023, l'ensemble des services sera impacté par des hausses de coût liées à l'inflation. Par ailleurs, l'augmentation de la TGAP ainsi que les révisions de prix dans les marchés publics vont avoir un impact sur des prestations de transport des déchets notamment. Le projet de BP 2023 sera construit sur cette hypothèse.

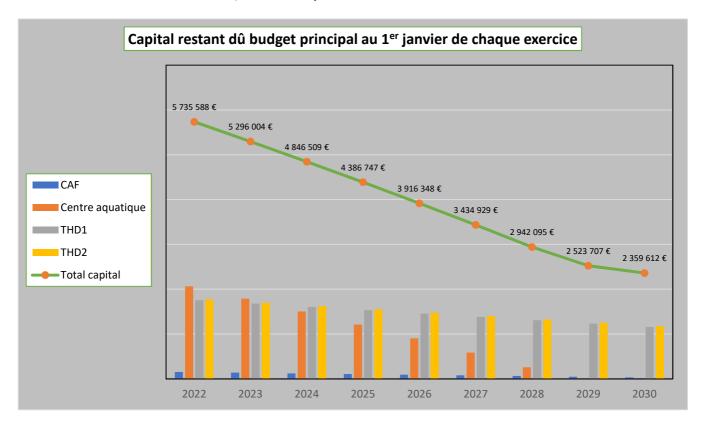
Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

III. La dette

Comme le montre le graphique ci-dessous, la dette actuelle a vocation à diminuer puisqu'aucun nouvel emprunt n'est programmé. A noter que le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction du centre aquatique de Kan An Dour arrivera à échéance en 2028.

Quant à la structure de la dette, 100% des emprunts sont à taux fixe.



Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

IV. <u>La capacité d'épargne</u>

La capacité d'épargne (ou capacité d'autofinancement) est un des indicateurs de gestion financière d'une collectivité. Elle se répartit en trois catégories :

- L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et recettes exceptionnelles.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts de la dette, avec la prise en compte des charges et produits exceptionnels.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Libellé	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022			
					Montant (€)	% d'évolution		
Recettes de gestion	14 159 352 €	13 364 367 €	14 397 721 €	15 601 282 €	1 203 562 €	8,36%		
Dépenses de gestion	13 438 618 €	12 156 196 €	13 076 225 €	14 061 789 €	985 564 €	7,54%		
Epargne de gestion	720 734 €	1 208 171 €	1 321 496 €	1 539 494 €	217 998 €	16,50%		
+ produits exceptionnels	19 527 €	74 234 €	56 857 €	30 347 €	- 26 510 €	-46,63%		
- dépenses exceptionnelles	82 305 €	131 397 €	14 908 €	13 437 €	- 1472€	-9,87%		
- intérêts de la dette	96 773 €	109 716 €	117 801 €	106 507 €	- 11 295 €	-9,59%		
= Epargne brute	561 182€	1 041 291 €	1 245 643 €	1 449 897 €	204 254 €	16,40%		
- remboursement du capital	276 935 €	327 127 €	421 817 €	439 584 €	17 767 €	4,21%		
= Epargne nette	284 247 €	714 165 €	823 825 €	1 010 313 €	186 487 €	22,64%		
Encours de dette au 31/12	2 752 358 €	6 118 447 €	5 812 463 €	5 338 812 €				
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en anné	4,90	5,88	4,67	3,68				
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	3,96%	7,79%	8,65%	9,29%				

En 2022, l'épargne nette du budget principal de Roi Morvan Communauté est de 1 010 313 €. L'épargne brute dégagée couvre ainsi l'annuité de la dette.

Partie 3: Les orientations pour le fonctionneme

a) Les bases d'imposition

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des taux d'imposition et des bases de fiscalité. La prospective budgétaire est ainsi basée sur une stabilité des taux suite à l'augmentation votée en 2021.

En revanche, les bases nettes d'imposition évoluent positivement ce qui permet à Roi Morvan Communauté de bénéficier d'une hausse régulière des recettes fiscales. La valeur des bases étant en lien avec l'inflation, celle-ci augmente mécaniquement. De plus, la trajectoire budgétaire est construite avec une évolution régulière des bases physiques à hauteur de 1%.

TAUX D'IMPOSITION

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux TH	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
Taux FB	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Taux FNB	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%
Taux CFE	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%

BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Base nette TH	4 956	5 060	5 021	5 071	5 122	5 173	5 225	5 277
Base nette FB	24 184	25 132	27 058	28 247	29 360	30 273	31 118	31 986
Base nette FNB	3 186	3 290	3 524	3 647	3 756	3 835	3 902	3 971
Base nette CFE	6 336	6 408	6 784	7 051	7 309	7 538	7 759	7 987

En milliers d'euros

b) Les bases de la CFE

Le calcul des bases de la CFE repose sur les exonérations décidées par l'Etat en 2021. Les établissements industriels les plus importants bénéficient d'une réduction de 50% de leur base taxable. Cette réduction de fiscalité est compensée par l'Etat. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution potentielle des bases de CFE avec une hypothèse d'augmentation de 1.6% par an.

Montants	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Etablissements industriels : Comptable avt réduct°	7 434	8 089	8 506	8 902	9 234	9 546	9 868	10 202
+ Autres locaux prof, comm	1 858	1 900	1 944	1 989	2 035	2 082	2 130	2 179
= Base brute foncière de référence	9 292	9 989	10 450	10 891	11 269	11 628	11 998	12 381
+ Excédent bases minimum	1 158	1 184	1 211	1 240	1 268	1 297	1 328	1 358
= Base brute large	10 450	11 173	11 662	12 130	12 537	12 925	13 326	13 739
- Réductions de base	4 041	4 388	4 610	4 820	4 998	5 165	5 338	5 517
- Réduction moitié pour les étab indus	3 717	4 045	4 253	4 451	4 617	4 773	4 934	5 101
- Créations établissements (RCE)	17	18	19	19	20	21	21	22
- Exonérations par la loi	266	282	293	303	313	322	332	341
- Exonérations par le conseil	26	28	29	30	31	31	32	33
- Exonérations de droit non compensées	0	0	0	0	0	0	0	0
- Réductions diverses	15	16	17	17	18	18	19	19
= Base nette avant Ajustement	6 409	6 785	7 052	7 310	7 539	7 760	7 988	8 222
- Ajustement	1	1	1	1	1	1	1	1
= Base nette	6 408	6 784	7 051	7 309	7 538	7 759	7 987	8 221

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

c) Les produits projetés de l'ensemble de la fiscalité

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des produits fiscaux attendues avec leur évolution depuis 2020 jusqu'en 2028. Les prévisions sont fondées sur une dynamique prudente liée à la revalorisation des bases physiques taxables à hauteur de 1% et une hausse de la valeur des bases de 7% en 2023 puis 3.5% en 2024 et 3% en 2025. Cette revalorisation liée à l'inflation atteint 1.8% en 2028.

Bases	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taxe d'habitation	28 278	4 956	5 060	5 021	5 071	5 122	5 173	5 225	5 277
Foncier bâti	26 739	24 184	25 132	27 058	28 247	29 360	30 273	31 118	31 986
Foncier non bâti	3 181	3 186	3 290	3 524	3 647	3 756	3 835	3 902	3 971
CFE	9 509	6 336	6 408	6 784	7 051	7 309	7 538	7 759	7 987
Taux									
Taxe d'habitation	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
Foncier bâti	1,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Foncier non bâti	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%
CFE	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%
Produits									
Produit TH	2 607	457	467	463	468	472	477	482	487
+ Produit FB	267	967	1 005	1 082	1 130	1 174	1 211	1 245	1 279
+ Produit FNB	56	56	58	62	64	66	67	69	70
+ Produit CFE	1 972	1 314	1 329	1 407	1 462	1 516	1 563	1 609	1 656
= Produit fiscal strict	4 903	2 794	2 859	3 014	3 124	3 229	3 319	3 404	3 492
+ Ajustement produit fiscal	-3	-3	0	0	0	0	0	0	0
+ Produit de la CVAE / TVA	915	749	901	880	889	898	907	916	925
+ Produit des IFER	160	180	207	211	215	220	224	229	233
+ Produit de la TA FNB	33	29	30	30	30	30	30	30	30
+ Produit de la TASCOM	180	165	195	197	199	201	203	205	207
+ Rôles supplémentaires	4	183	0	0	0	0	0	0	0
= Produit contributions directes	6 193	4 097	4 192	4 332	4 457	4 577	4 682	4 783	4 887
+ Solde FPIC	261	282	289	279	284	282	281	279	276
- Reversements fiscaux nets	-2	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
+ Compensations pertes de bases	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Compensations fiscales	439	825	842	916	963	1 007	1 044	1 079	1 115
- Dotation communautaire nette	3 249	3 248	3 153	3 148	3 148	3 148	3 148	3 148	3 148
+ Fonds national de garantie (FNGIR)	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657	-657
+ Produit TVA transférée		2 582	2 830	2 915	2 973	3 033	3 093	3 155	3 218
= Produit fiscal large	2 989	3 882	4 343	4 638	4 872	5 094	5 296	5 493	5 693

d) Les compensations fiscales projetées et les produits

Les compensations fiscales suivent une trajectoire similaire à celle de la fiscalité sur le foncier dans la mesure où l'Etat s'engage à compenser les exonérations qui sont votées par le Parlement.

COMPENSATIONS FISCALES

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Compensations FB	25	26	29	30	32	33	34	35
Comp. FB LF21	25	26	29	30	32	33	34	35
Compensations TP / CFE / CVAE	799	816	887	932	975	1 011	1 045	1 080
Comp. CFE LF21	760	770	838	881	922	956	989	1 022
Comp. TP / CFE zones	1	0	1	1	1	1	1	1
Autres compensations TP / CFE / CVAE	39	46	49	50	52	54	55	57
TOTAL Compensations	825	842	916	963	1 007	1 044	1 079	1 115

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produit TH + Compensations TH	457	467	463	468	472	477	482	487
Produit FB + Compensations FB	993	1 031	1 111	1 160	1 206	1 244	1 279	1 315
Produit FNB + Compensation FNB	56	58	62	64	66	67	69	70
Produit ménage yc compensations	1 506	1 556	1 636	1 692	1 744	1 788	1 829	1 871
Produit CFE + Comp° TP/CFE/CVAE	2 113	2 145	2 294	2 395	2 491	2 574	2 654	2 736
Ajustement compensations fiscales		0	0	0	0	0	0	0
Produit total yc compensations	3 619	3 701	3 930	4 087	4 235	4 363	4 483	4 608

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

e) Les dotations projetées

La trajectoire budgétaire de Roi Morvan Communauté est en partie conditionnée par le niveau des dotations de l'Etat. Les éléments prospectifs montrent une évolution positive de la dotation globale de fonctionnement du fait de la dynamique de péréquation mise en place par l'Etat. Ainsi, la dotation d'intercommunalité augmente plus que les pertes liées à la diminution de la dotation de compensation. Cette péréquation a pour objectif de mieux doter les territoires dont le potentiel fiscal est le plus faible. Roi Morvan Communauté bénéficie donc de cette péréquation.

POPULATION DGF

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	25 475	25 378	25 270	25 165	25 060	24 955	24 850	24 745
Résidences secondaires	2 323	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
Population DGF	27 798	27 678	27 570	27 465	27 360	27 255	27 150	27 045

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation de base	133	141	146	151	153	155	156	158
Dotation de péréquation	335	356	358	368	371	373	375	375
Dotation d'intercommunalité spontanée	468	497	504	519	523	528	531	532
Ecrêtement	283	295	283	277	258	237	212	183
Dotation d'intercommunalité (Dldgf)	185	202	221	243	266	291	319	350
Dotation de compensation (DC)*	727	711	706	691	676	661	646	631
DGF	912	913	927	933	941	952	965	980

f) Les charges de fonctionnement

La synthèse de l'évolution des charges de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-dessous.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général (011)	2 691	3 093	3 500	3 745	3 839	3 935	4 033	4 134	4 237
Evol. nominale	-34,2%	14,9%	13,2%	7,0%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Charges de personnel (012)	3 863	4 104	4 573	5 122	5 275	5 434	5 597	5 765	5 938
Evol. nominale	8,9%	6,2%	11,4%	12,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Autres charges de gestion courante (65)	1 693	1 973	2 188	2 297	2 355	2 401	2 449	2 499	2 549
Evol. nominale	-10,6%	16,6%	10,9%	5,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Charges fct courant divers	0	0	0	260	262	325	327	300	303
Evol. nominale	S.0.	S.O.	0,0%	0,0%	1,0%	24,0%	0,6%	-8,3%	1,0%
Charges fct courant strictes	8 247	9 170	10 261	11 424	11 731	12 095	12 406	12 697	13 027
Evol. nominale	-13,5%	11,2%	11,9%	11,3%	2,7%	3,1%	2,6%	2,3%	2,6%
Atténuations de produits (014)	3 909	3 906	3 811	3 750	3 750	3 730	3 730	3 730	3 730
Evol. nominale	0,1%	-0,1%	-2,4%	-1,6%	0,0%	-0,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution de compensation versée	3 249	3 249	3 154	3 149	3 149	3 149	3 149	3 149	3 149
Evol. nominale	0,0%	0,0%	-2,9%	-0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prélèvement FNGIR	657	657	657	657	657	657	657	657	657
Evol. nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fct courant	12 156	13 076	14 072	15 174	15 481	15 825	16 136	16 427	16 757
Evol. nominale	-9,5%	7,6%	7,6%	7,8%	2,0%	2,2%	2,0%	1,8%	2,0%
Charges exceptionnelles larges	131	15	14	15	15	15	15	15	15
Evol. nominale	59,6%	-88,6%	-6,7%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges exceptionnelles (67)	131	15	14	15	15	15	15	15	15
Evol. nominale	59,6%	-88,6%	-6,7%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total charges fct hs intérêts	12 288	13 091	14 086	15 189	15 496	15 840	16 151	16 442	16 772
Evol. nominale	-9,1%	6,5%	7,6%	7,8%	2,0%	2,2%	2,0%	1,8%	2,0%

Les hypothèses retenues pour l'estimation des charges 2023 et leur évolution sur les années 2024-2028 comprennent d'une part une croissance nominale des dépenses dont les pourcentages sont inscrits pour chacun des chapitres budgétaires et d'autre part des « charges de fonctionnement courant divers », identifiées comme tel dans le tableau, comptabilisant les dépenses liées à la mise en œuvre du projet de territoire, soit environ 260 000 € annuel. A ce montant s'ajoutent les charges liées à l'ouverture d'une 5ème micro-crèche en 2025.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

L'évolution de ces charges de fonctionnement est basée sur les éléments suivants :

Charges à caractère général (011) :

- -> Etudes liées au projet de territoire et prestations diverses: besoins en immobiliers et fonciers des entreprises, opportunité d'une matériauthèque, transfert de l'assainissement collectif, prestation archivage, prestation RH, audit de sécurité informatique, préfiguration d'un espace de vie sociale tripolaire, étude programmée de l'amélioration de l'habitat (PLH) (270 737 €)
- -> Augmentation des charges du service de gestion des ordures ménagères : les actualisations des prix des différents marchés impactent le coût de ce service
- -> Hausse des dépenses de fonctionnement courant programmée à hauteur de 7% en lien avec l'inflation

Charges de personnel (012):

Le temps de travail effectif des agents au sein de Roi Morvan Communauté est de 1 607h annuel.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution du chapitre 012 de 2020 à 2028. Les dépenses se sont élevées, pour l'exercice 2022, à 4 573 523 € et sont projetées à 5 122 000 € pour 2023 :

Année	2020	2021	202	2 2023	Estimation des coût pour 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses 012	3 862 817 €	4 103 792 €	4 573 523	5 122 000 €		5 275 660 €	5 433 930 €	5 596 948 €	5 764 856 €	5 937 802 €
Evolution en €	317 231 €	240 975 €	469 731	€ 548 477 €		153 660 €	158 270 €	163 018 €	167 908 €	172 946 €
Evolution en %	8,95%	6,24%	11,459	6 12,00%		3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Remplacement congés maladie	Remplacement congés maladie	Remplacement congés maladie et maternité	Remplacement congés maladie et maternité						
	GVT	GVT	GVT	GVT						
		Chargé de mission tourisme équestre	Chargé de mission PVD	Année pleine pour ce poste	15 930 € en plus sur l'exercice 2023					
		Chargé de mission TER	Année pleine pour ce poste	Année pleine pour ce poste						
		Chargé de mission mobilité/habitat	Année pleine pour ce poste	Année pleine pour ce poste						
		Chargé de mission conseiller numérique	Année pleine pour ce poste	Année pleine pour ce poste						
		2 contrats PEC	Chargé de mission énergie renouvelable	Année pleine pour ces postes	32 226 € en plus sur l'exercice 2023					
		CIA et IHTS	Mise en stage 1 agent SPANC et 1 agent France Service	Année pleine pour ces postes	25 300 € en plus sur l'exercice 2023					
		Agent au service OM	Recours à un prestataire extérieur pour la collecte	Renfort chauffeur ripeur	26 000 €					
			Chargé de projet et d'exploitation	Année pleine pour ce poste	13 357 € en plus sur l'exercice 2023					
			Responsable RH et adjointe	Année pleine pour ces postes	22 712 € en plus sur l'exercice 2023					
			Directrice adjointe micro-crèche	Année pleine pour ce poste	7 442 € en plus sur l'exercice 2023					
			2 ruptures conventionnelles avec des ARE	Allocation retour à l'emploi						
			CIA et IHTS	CIA et IHTS						
			Double revalorisation du SMIC	Revalorisation du SMIC liée à l'inflation						
			Hausse de 3,5% du point d'indice	Revalorisation potentielle du point d'indice	60 000 € si + 3,5% au 01/07/2023					
			Prime inflation	Politique ressources humaines et action sociale	Enveloppe maximum de 100 000 €					
			Surcoût assurance statutaire	Surcoût assurance statutaire	7 000 €					
				Chargé de mission manager centre bourg	23 000 € - si recrutement au 01/07/2023	1				
				Ingénierie pour politique culturelle	50 000 €					
				Chargé de mission d'un maître composteur	27 420 € - recrutement au 01/04/2023	1				
				Chargé de prévention	26 800 € - recrutement au 01/05/2023					
				Adjoint pour suivi technique	26 100 € - recrutement au 01/03/2023	1				
				Coordination réseau des médiathèques	14 560 €	1				
				Mise en stage 1 agent au SEJ	13 646 €					

Les dépenses liées aux ressources humaines devraient ainsi augmenter de 12% sur l'exercice 2023 par rapport aux dépenses constatées au compte administratif 2022. Cette hausse au chapitre 012 s'expliqueraient par les motifs suivants :

- Le passage en année pleine pour le traitement de chargés de mission 48 156 €;
- Le passage en année pleine pour des agents recrutés en 2022 43 511 € ;
- L'impact du traitement des agents mis en stage en 2022 et en 2023 59 658 €;
- Le recrutement de chargés de mission 100 420 €;
- Le recrutement de 2 agents, une hausse du temps de travail au SEJ et la coordination du réseau des médiathèques – 83 460 €;
- Un rappel éventuel de traitement et le surcoût de l'assurance statutaire 21 000 €;
- Une revalorisation éventuelle du point d'indice 60 000 €;
- La mise en œuvre d'une politique ressources humaines et actions sociales 100 000 €.

Autres charges de gestion courante (065) :

L'augmentation 2022 s'explique en partie par le double versement des subventions aux réseaux des écoles rurales dû à la signature de nouvelles conventions avec l'Education Nationale. Par ailleurs, le SITTOM-MI a appliqué la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ce qui a eu un impact important sur la prise en charge du tri des emballages et du traitement des ordures ménagère.

Les dépenses prévisionnelles 2023 doivent prendre en considération d'une part cette augmentation du coût de la prise en charge des déchets, avec une actualisation des prix sur les traitements des déchets, +10.3% selon les indices des prix appliqués aux marchés du SITTOM-MI, et d'autre part le versement d'un rattrapage de subventions à Résagri et une aide aux compagnons bâtisseurs notamment ainsi que l'augmentation de la cotisation au PETR.

Par ailleurs, le Pass Commerce ne sera plus comptabilisé sur ce chapitre puisque ces aides seront dorénavant imputées en investissement au cours de l'exercice 2023 sur recommandation du comptable assignataire.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

g) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement reprennent principalement les évolutions liées à la fiscalité vues précédemment. Un rebond du produit des services est constaté en 2022, comme attendu avec un retour progressif à la normale du fonctionnement des services de Roi Morvan Communauté.

Les produits des services évolueraient à +2% en 2023.

Afin de tenir compte de l'inflation, il sera demandé aux différentes directions appliquant des tarifs de réviser ceux-ci au cours de l'exercice 2023. Ce qui aura un impact réel en 2024.

Il est programmé une baisse des produits au chapitre 74 pour les motifs suivants :

- Subvention de la Région relative au Pass Commerce dorénavant imputée en investissement ;
- Aides exceptionnelles non récurrentes perçues en 2022 comme pour le programme Terre de cheval ;
- Incertitude concernant les aides de la CAF car une nouvelle Convention d'Objectif Global s'appliquera en 2023 ;
- Aides à l'ingénierie ou à des contrats spécifiques qui ne seront plus perçues en 2023 ;
- Remboursement du fonds Covid Résistance qui ne se réitérera pas en 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits des services (70)	518	652	759	774	782	789	798	805	813
Evol. nominale	-41,6%	25,8%	16,4%	2,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%
Impôts et taxes divers (autres 73)	2 922	5 577	5 921	6 198	6 370	6 530	6 660	6 792	6 927
Evol. nominale	1,2%	90,8%	6,2%	4,7%	2,8%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Attribution de compensation reçue	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Evol. nominale	0,0%	83,5%	-45,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Reversements conventionnels reçus	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Evol. nominale	S.0.	-59,8%	5,4%	4,3%	3,0%	2,1%	1,8%	1,8%	1,8%
TEOM	2 899	2 927	3 033	3 245	3 359	3 460	3 529	3 599	3 671
Evol. nominale	1,7%	0,9%	3,6%	7,0%	3,5%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%
TVA transférée		2 582	2 830	2 915	2 973	3 033	3 093	3 155	3 218
Evol. nominale		S.O.	9,6%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Solde impôts et taxes divers	20	66	56	36	36	36	36	36	36
Evol. nominale	-44,8%	230,7%	-15,2%	-35,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Participations diverses (autres 74)	2 012	1 940	2 520	2 204	2 204	2 204	2 204	2 204	2 204
Evol. nominale	-32,1%	-3,6%	29,9%	-12,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de gestion (75)	5	3	2	2	2	2	2	2	2
Evol. nominale	47,2%	-35,7%	-33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prod. fct courant stricts divers	5 458	8 172	9 202	9 178	9 358	9 525	9 664	9 804	9 947
Evol. nominale	-19,0%	49,7%	12,6%	-0,3%	2,0%	1,8%	1,5%	1,4%	1,5%
Atténuations de charges (013)	92	100	154	100	100	100	100	100	100
Evol. nominale	-44,9%	8,6%	54,0%	-35,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits fct courant divers	5 550	8 272	9 356	9 278	9 458	9 625	9 764	9 904	10 047
Evol. nominale	-19,7%	49,1%	13,1%	-0,8%	1,9%	1,8%	1,4%	1,4%	1,4%
Produits exceptionnels larges	74	57	30	20	20	20	20	20	20
Evol. nominale	279,7%	-23,1%	-47,4%	-33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits fct divers	5 624	8 329	9 386	9 298	9 478	9 645	9 784	9 924	10 067
Evol. nominale	-18,8%	48,1%	12,7%	-0,9%	1,9%	1,8%	1,4%	1,4%	1,4%
Contributions directes	6 193	4 097	4 192	4 332	4 457	4 577	4 682	4 783	4 887
Dotations	1 622	2 029	2 044	2 122	2 180	2 230	2 277	2 323	2 372
DGF	911	912	913	927	933	941	952	965	980
Fonds de péréquation	272	292	289	279	284	282	281	279	276
Compensations pertes de base	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	439	825	842	916	963	1 007	1 044	1 079	1 115
Total produits fct hs intérêts	13 439	14 455	15 621	15 753	16 114	16 453	16 743	17 030	17 326
Evol. nominale	-5,2%	7,6%	8,1%	0,8%	2,3%	2,1%	1,8%	1,7%	1,7%

Le résultat de fonctionnement

La trajectoire présentée ci-dessus ne tient pas compte du résultat reporté chaque année du budget principal.

	2019	2020	2021	2022
Résultat de fonctionnement reporté au 31/12	4 468 345 €	2 996 256 €	3 068 207 €	3 622 028 €

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

h) L'équilibre comptable

L'ensemble de la prospective est retracé dans le tableau ci-dessous qui présente l'évolution de l'équilibre comptable de l'EPCI jusqu'en 2028.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	16 482	17 570	19 490	20 280	19 223	17 981	17 966	17 996	18 018
Recettes réelles non reclassées	13 439	14 455	15 621	15 753	16 114	16 453	16 743	17 030	17 326
Excédent reporté	2 996	3 068	3 623	4 427	3 063	1 482	1 177	920	647
Recettes d'ordre	47	47	246	100	46	46	46	46	46
Dépenses de fonctionnement	12 997	13 947	15 063	16 205	16 400	16 712	17 046	17 349	17 664
Dépenses réelles non reclassées	12 397	13 209	14 194	15 285	15 580	15 912	16 246	16 549	16 864
Déficit reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	600	738	869	920	820	800	800	800	800
Résultat de Fonctionnement	3 485	3 623	4 427	4 075	2 823	1 269	920	647	354
Recettes d'investissement	6 566	5 974	4 457	4 509	4 126	5 156	2 828	4 005	3 602
Recettes réelles non reclassées (hs 1068)	4 291	516	286	1 249	2 294	3 015	1 936	2 948	1 503
Affectation du résultat (1068)	1 473	417	0	0	1 012	1 341	92	0	0
Excédent reporté	203	4 303	3 302	2 340	0	0	0	258	1 299
Recettes d'ordre	600	738	869	920	820	800	800	800	800
Dépenses d'investissement	2 263	2 672	2 117	5 521	5 467	5 248	2 570	2 707	2 010
Dépenses réelles non reclassées	2 216	2 625	1 871	5 421	4 409	3 861	2 432	2 661	1 964
Déficit reporté	0	0	0	0	1 012	1 341	92	0	0
Dépenses d'ordre	47	47	246	100	46	46	46	46	46
Résultat d'investissement	4 303	3 302	2 340	-1 012	-1 341	-92	258	1 2 99	1 591
Résultat Global de Clôture	7 788	6 925	6 767	3 063	1 482	1 177	1 177	1 945	1 945

Il ressort de ces données que Roi Morvan Communauté maintiendrait un excédent de fonctionnement sur l'ensemble de la période 2023-2028. En revanche, les dépenses d'ordre, qui pèseront sur le résultat de l'exercice, et la consommation régulière de l'excédent de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement conduiront à une baisse progressive de l'excédent reporté.

Pour la section d'investissement, l'excédent cumulé du fait des emprunts contractés en 2020 va permettre de financer en partie les investissements du projet de territoire. Néanmoins, Roi Morvan Communauté devrait contracter de nouveaux emprunts au cours de la période, notamment en 2025 et 2026, afin d'assurer le financement des équipement projetés.

Affiche le ID : 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

Partie 4 : Un investissement au service du dével territoire

I. Projets d'investissement 2023

Le projet de territoire de Roi Morvan Communauté a été finalisé et validé lors de la séance du conseil communautaire du 14 octobre 2021. Ce projet de territoire a pu permettre d'établir 61 fiche-projets. Les élus communautaires ont par la suite défini 16 actions phares à mener au cours de cette mandature 2020-2026.

En période d'incertitudes et de crise inflationniste, Roi Morvan a sollicité l'accompagnement du cabinet Ressources Consultant Finances pour déterminer la soutenabilité des programmes retenus. Cela a permis de relever des ambitions difficilement tenables pour les finances de Roi Morvan Communauté.

Ainsi, au cours du séminaire qui s'est tenu le 2 février 2023, les membres du bureau communautaire et de la commission des finances ont retenu des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et la fin de la mandature actuelle. Ces orientations reprennent tout à la fois les programmes connus et engagés ainsi que des actions prioritaires du projet de territoire :

- Le déploiement de la fibre optique, qui constitue un investissement majeur pour la collectivité en termes de charge financière et d'attractivité pour le territoire ;
- Le pôle d'insertion social, qui regroupe la Ressourcerie et le Chantier Nature et Patrimoine, fait l'objet d'une rénovation thermique et d'une extension qui bénéficient d'aides au titre du plan de relance. Le coût des travaux et des acquisitions mobilières suite au nouvel aménagement s'élève à 1 169 517 € TTC;
- Une étude sur la création d'un Espace de Vie Sociale tripolaire sera menée au cours de l'exercice 2023 ;
- Le programme de création d'un EVS sur le secteur de Guémené sur Scorff doit débuter en 2023 avec l'acquisition de la MAS pour 435 000 € et le démarrage des études pour une réhabilitation lourde du bâti;
- L'étude sur les déchetteries communautaires sera réalisée au cours de l'année 2023 et déterminera la feuille de route pour l'adaptation des sites aux contraintes règlementaires notamment ;
- Différentes études permettront d'établir à l'automne 2023 la feuille de route pour la fin de la mandature. Elles porteront notamment sur :
 - o Les besoins immobiliers et fonciers des acteurs économiques ;
 - Le développement touristique ;
 - Le transfert de l'assainissement collectif;
 - o L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat ;
 - o L'étude sur l'opportunité d'une matériauthèque ;
 - Le plan de mobilité simplifié ;
 - Le plan local de l'habitat.

Par ailleurs:

- Les services en place nécessitent d'investir pour renouveler du matériel, pour entretenir les bâtiments ou améliorer la qualité des services :
 - Les bâtiments du site de Kéraudrenic feront l'objet de travaux pour un montant estimatif de 90 000 € TTC;
 - Le bâtiment de l'atelier du soleil sis à Le Faouët fera l'objet de travaux afin d'accueillir le GCSMS Dorn Ha Dorn pour un montant estimatif de 62 400 € TTC;
 - Le service des déchets fera notamment l'acquisition de deux bennes de collecte, car l'achat programmé en 2022 n'a pu être effectué, de bacs de tri pour l'extension de la collecte sélective en conteneur et de composteurs suite à l'étude biodéchets;
 - Le chantier d'insertion Nature et Patrimoine et Récup'R doivent renouveler leur matériel, tout comme le service enfance jeunesse pour les ALSH et les micro-crèches;
 - Des travaux visant à maintenir et améliorer la qualité des bâtiments communautaires sont prévus au musée des Bains de la Reine et au musée de la Gare;
 - Une étude sur les risques psycho-sociaux est prévue par le service des ressources humaines;
 - Une enveloppe budgétaire devra être dédiée aux locaux du service enfance jeunesse de Le Faouët afin d'améliorer l'accueil des familles notamment en terme d'accessibilité ainsi que la qualité de vie au travail des agents de ce service;
 - Une prestation liée à l'archivage pourrait être commandée auprès du CDG56;
 - Un jeu comme outil de découverte du patrimoine sera développé;

Des logiciels métiers facilitant le travail des services ou d'Affiché le mentant la qualité du service rendu aux usagers devraient être acquis notammer ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE des déchets, pour la base nautique ou encore pour le télécentre.

Les tableaux ci-dessous reprennent la liste détaillée du programme d'études et d'investissements validé en 2022, les réalisations de l'année, les restes à réaliser, la poursuite des programmes sur l'exercice 2023 accompagnée des nouveaux investissements et des nouvelles études et dépenses non récurrentes envisagées :

	PREVISION 2022	REALISATION 2022	RAR	PREVISION 2023	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	384 751 €	182 487 €		448 337 €	253 906 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 823 391 €	1 445 548 €	2 318 925 €	4 883 346 €	720 336 €
Développement économique - fonctionnement	92 700 €	3 793 €	- €	34 300 €	- €
Développement économique - investissement	91 410 €	29 950 €		287 034 €	50 000 €
Etude projet alimentaire de territoire - fiche PDT	50 000 €	-€			
Charte graphique service économie	700 €	-€			
Formation sur les outils A6CMO (ADGE et fiscalité)	1 100 €	1 000 €			
Audit signalétique - élaboration schéma signalétique	15 000 €	-€			
Diagnostic éclairage public	900 €	1 689 €			
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	10 000 €	1 104 €		10 000 €	
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	15 000 €	- €		24 300 €	
ZA de Lann Cozlen - réfection voirie - valorisation ZAE	57 000 €	-€		65 000 €	
ZA de Kernot - accès relevage suite implantation CLAAS - BP ZA	13 410 €	13 521 €			
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	7 500 €	- €		13 829 €	
Antenne réception téléphonie mobile télécentre - BP H&I	6 000 €	- €			
Ordinateurs, téléphones et mobilier pour recrutement	3 600 €	4 585 €		3 500 €	
Réservation et paiement en ligne télécentre- BP H&I	3 000 €	- €		3 600 €	
Guide de la seconde vie - annuaire des entreprises - version numérique	900 €	-€		-€	
Pass Commerce		11 844 €		100 000 €	50 000 €
Acquisitions foncières pour densification (sans aménagement) - BP ZA				11 105 €	
ZA de Pont Min - requalification	-€			90 000 €	

Affiché le

PREVISION 2022 REALISATIO ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE FONCTIONNEMENT - TOTAL 384 751 € INVESTISSEMENT - TOTAL 4 823 391 € 1 445 548 € 2 318 925 € 4 883 346 € 720 336 € Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement 14 000 € 9 623 € 10 000 € Tourisme, culture et patrimoine - investissement 449 329 € 74 212 € 260 469 € 20 925 € Opération touristiques 463 329 € 83 835 € 270 469 € 20 925 € Développement tourisme équestre - carte des circuits et promotion 14 000 € 9 623 € -€ 10 000 € Jeux - outil de découverte du patrimoine -€ Etude sur le développement touristique - ADT 56 € - € Valorisation des parcours "archéologie" du PRM - report de dépenses 101 358 € 45 950 € Panneaux d'interprétation - report de dépenses 20 000 € 17 934 € -€ Matériel bureau 1 000 € 724€ 700€ Autres installations et matériel bureau 2 350 € 2 659 € 2 800 € 5 400 € 30 000 € 3 750 € Travaux musée de la Gare Carte touristique sur piétement 10 000 € -€ - € Office du tourisme 80 000 € -€ 17 175 € -£ 137 400 € Bains de la Reine - Local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité 96 000 € Musée chauve-souris - changement fenêtres 7 800 € -€ -€ Pôle 3R - ilots acoustiques 3 600 € -€ -€ 5 323 € -€ Ballon eau chaude et 2 radiateurs base nautique 5 500 € -€ 1 621 € - € Matériel - annexe, coffret extérieur, nettoyeur haute pression Nouveau ponton pour location + réparation ponton 28 435 € - € 42 966 € -€ Equipement pour pas de tir à l'arc 4 852 € -€ -€ 83 034 € -€ - € Pas de tir à l'arc - Base nautique 10 pédalos et gilets de sauvetage 34 453 € Logiciel base nautique et remplacement mobilier 7 800 € -€ -€ 4 350 € Caravane - défibrillateur - jumelles

	PREVISION 2022	REALISATION 2022	RAR	PREVISION 2023	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	384 751 €	182 487 €		448 337 €	253 906 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 823 391 €	1 445 548 €	2 318 925 €	4 883 346 €	720 336 €
Gestion des déchets - fonctionnement	78 051 €	48 071 €	- €	41 152 €	52 828 €
Gestion des déchets - investissement	611 483 €	155 683 €	306 840 €	990 308 €	81 039 €
Opération déchets ménagers	689 534 €	203 754 €		1 031 460 €	
Etude matériauthèque	31 552 €	- €		31 552 €	27 828 €
Etude biodéchets	37 299 €	39 909 €			25 000 €
Réparation portails CT et remise en état caisson	4 200 €	3 728 €		9 600 €	
Réfection déchetterie Pont Min	5 000 €	4 434 €			
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022 - BOM 2023	306 840 €	- €	306 840,00 €	626 200 €	
Matériel informatique et mobilier	3 180 €	805 €		1 800 €	
2 PAV biodéchets expérimentaux	14 400 €	- €			
Réparation portails déchetteries et caisson écostation	9 600 €	- €			
Reprise enduit des façades centre technique	26 000 €	18 822 €			
Logiciel métier géolocalisation	25 000 €	- €		30 000 €	
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre (12 000 €)	20 000 €	- €		71 910 €	52 780 €
Colonnes de remplacement	14 760 €	- €		1 800 €	
Composteurs individuels, collectifs et partagés	32 103 €	- €		62 998 €	8 879 €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	145 800 €	110 083 €		190 200 €	19 380 €
Remplacement bacs OM	13 800 €	25 972 €		5 400 €	

		٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠, ٠			
	PREVISION 2022			PREVISION 2023 20230316-N3 160	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	384 751 €	182 487 €	J50-2450 144 I <i>I</i> -2	20230316-N3_160	253 906 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 823 391 €	1 445 548 €	2 318 925 €	4 883 346 €	720 336 €
Services à la population - fonctionnement	- €	- €		52 450 €	19 560 €
Services à la population - investissement	417 140 €	117 999 €	9 826 €	728 626 €	28 000 €
Etude EVS				24 450 €	19 560 €
Frais acquisition MAS				28 000 €	
Acquisition MAS et début étude				535 000 €	
Module complémentaire logiciel	- €	504€			
Panneau financeur réhabilitation manoir	- €	282 €			
Renouvellement matériel et camping	27 000 €	10 775 €		24 000 €	
Etanchéité à l'eau manoir	23 000 €	- €			
Changement fenêtres manoir	8 500 €	- €		90 000 €	
Sanitaire longère Kéraudrenic	15 000 €	- €			
Radiateur longère	- €	2 389 €			
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	- €	4 294 €		2 200 €	
Renouvellement équipements micro-crèches et 12ème place Guiscriff en 2023	5 000 €	5 487 €		13 500 €	
Matériel de bureau et informatique micro-crèches	- €	1 043 €			
Film sur vitrage	- €	2 297 €			
Travaux suite sinistre	- €	12 475 €			
Acquisition mini-bus				43 000 €	28 000 €
RAM divers matériel et plancher fourgon	5 000 €	- €			
Centre aquatique - réfection parking	25 000 €	33 485 €			
Centre aquatique - tablettes pour diffusion musique	300€	460 €			
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	5 000 €	1 950 €	2 350 €	3 450 €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	8 340 €	864 €	7 476 €	7 476 €	
Centre aquatique - renouvellement et dépenses nouvelles au 21 et achat terrain à 1€	10 000 €	354€		10 000 €	
Réhabilitation centre aquatique	285 000 €	41 339 €			

	PREVISION 2022	REALISATION 2022	RAR	PREVISION 2023	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	384 751 €	182 487 €		448 337 €	253 906 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 823 391 €	1 445 548 €	2 318 925 €	4 883 346 €	720 336 €
Solidarités - fonctionnement	- €	- €		- €	- €
Solidarités - investissement	957 900 €	99 612 €	812 517 €	1 244 167 €	540 372 €
Renouvellement matériel et informatique CNP	2 900 €	2 801 €		4 900 €	- €
Achat véhicule CNP	35 000 €	27 668 €		- €	- €
Renouvellement matériel Recup'R	2 500 €	336 €		- €	- €
Mobilier Recup'R suite travaux	5 500 €	- €		1 750 €	- €
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	880 000 €	67 483 €	812 517 €	1 142 517 €	540 372 €
Etagères et mobiliers divers Recup'R suite travaux (estimation haute) et clôture	30 000 €	- €	- €	32 000 €	- €
Renouvellement licence	- ε	600 €		600 €	- €
Matériel informatique (2 ordinateurs)	2 000 €	724 €		- €	- €
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	- ε	- €		62 400 €	- €
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	15 000 €	- €		50 000 €	30 000 €
Gestion des ressources en eau - investissement	10 000 €	- €	- €	10 000 €	- €
Début étude de transfert de l'AC	15 000 €	- €		50 000 €	30 000 €
Réponse appel à projet	10 000 €	- €	- €	10 000 €	- €

	PREVISION 2022	Aff REALISATION 201	iché le	PREVISION 2023	
		ID	: 056-245614417-2		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	384 751 €	182 487	€	448 337 €	255 506 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 823 391 €	1 445 548	€ 2 318 925 €	4 883 346 €	720 336 €
Administration générale - fonctionnement	25 000 €	-	€	35 000 €	- €
Administration générale -investissement	1 941 884 €	848 627	€ 1 011 553 €	1 122 553 €	- €
Opération FTTH	1 579 984 €	802 691	€ 745 553 €	745 553 €	- €
Déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	1 491 106 €	745 553	€ 745 553 €	745 553 €	- €
Renforcement NRA-ZO (CC 20/09/18) T1 2019	19 130 €	-	€ -€	-€	- €
Montées en débit (CC 05/03/2019)	69 748 €	57 138	€ -€	- €	- €
Opération Fonds de concours et mutualisation	287 700 €	19 943	€ 266 000 €	316 500 €	12 492 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement	0 €			9 500 €	
Réseau des médiathèques - investissement	- €			19 000 €	12 492 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénégen (CC 20/09/18)	34 700 €	-	€ 33 000 €	33 000 €	- €
Fonds de concours IFER - reconduction	20 000 €	19 943	ε - ε	22 000 €	- €
Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	-	€ 233 000 €	233 000 €	
Opération Matériel de bureau et informatique	99 200 €	25 993	€ - €	105 000 €	- €
Etudes RH et prestation archivage	25 000 €)€	30 000 €	- €
Audit et sécurité informatique				5 000 €	- €
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	20 000 €	2 316	i€	35 000 €	- €
Acquisition de défibrillateurs ventilée dans les fonctions	6 200 €	c	. €	0€	- €
Logiciel et licences	20 000 €	11 791	L€	25 000 €	- €
Matériel de bureau	28 000 €	11 887	7 €	10 000 €	- €

	PREVISION 2022	REALISATION 2022	RAR	PREVISION 2023	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	384 751 €	182 487 €		448 337 €	253 906 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 823 391 €	1 445 548 €	2 318 925 €	4 883 346 €	720 336 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat -fonctionnement	160 000 €	121 000 €		225 435 €	151 518 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	312 245 €	118 767 €	178 189 €	208 689 €	- €
PIG	120 000 €	115 000 €		120 000 €	70 000 €
Plan local habitat	40 000 €	- €		60 165 €	47 565 €
OPAH				45 270 €	33 953 €
PCAET	6 000 €	6 000 €		- €	- €
Etude schéma d'aménagement cyclable et des mobilités douces - fiche PDT - 50 000 € en 2023	- €			- €	- €
PLUI	196 020 €	117 831 €	78 189 €	100 189 €	- €
Logiciel urbanisme et matériel bureau	7 225 €	936 €		8 500 €	- €
Participation SAS Roi Morvan Energies	100 000 €	0€	100 000 €	100 000 €	
Panneaux signalisation co-voiturage - 1/commune	9 000 €	0€		- €	- €
France Service -fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
France Service - investissement	32 000 €	698 €	- €	31 500 €	- €
Aménagement bureau Le Faouet	10 000 €	- €	- €	10 000 €	- €
Aménagement bureau Gourin	19 000 €	- €	- €	19 000 €	- €
Mobilier et informatique pour les bureaux	3 000 €	698 €	- €	2 500 €	- €

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

II. Programme d'investissements - perspectives

Concernant le PPI (Programme Pluriannuel d'investissement) la prospective budgétaire prend en compte des enveloppes pour :

- Le financement du déploiement de la fibre optique, y compris la 3ème tranche ;
- La réhabilitation et l'extension du site du pôle d'insertion sociale ;
- L'investissement dans la création d'espaces de vie sociale, l'un à Guémené-Sur-Scorff avec la réhabilitation de la MAS, le second à Le Faouët en fonction des résultats de l'étude de préfiguration d'un espace de vie sociale tripolaire ;
- Les interventions sur le patrimoine communautaire notamment les Bains de la Reine et le musée de la Gare;
- La réhabilitation de l'atelier du soleil pour mise à disposition du bâtiment au GCSMS Dorn ha Dorn;
- Le renouvellement récurrent du matériel et des équipements pour le fonctionnement des services;
- La requalification des zones d'activité avec Lann Cozlen et Pont Min notamment ;
- La réhabilitation du centre aquatique ;
- L'acquisition de supports nautiques pour la base de Priziac ;
- La réfection des déchetteries communautaires ;
- L'acquisition de bacs et d'une benne à ordures ménagères par exercice ;
- Le renouvellement de la flotte des véhicules dans les services ;
- Le déménagement de l'office du tourisme après location du bâtiment au GCSMS Dorn ha Dorn.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des éléments inscrits de la programmation pluriannuelle d'investissements :

	PPI 20	23				
	INVESTISSE	MENTS				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OM - récurrents avec bacs et benne	886 600 €	490 000 €	435 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €
OM - logiciel métier	30 000 €					
OM - réfection des déchetteries	71 910 €	657 140 €	657 140 €	657 140 €		
TOTAL DEPENSES	988 510 €	1 147 140 €	1 092 140 €	1 037 140 €	380 000 €	380 000 €
RECETTES (70% de subvention)	81 039 €	383 332 €	383 332 €	383 332 €		
Tourisme - parcours archéo						
Tourisme - panneaux interprétation						
Tourisme - Bains de la Reine	137 400 €					
Tourisme - Gare et MCS	30 000 €					
Tourisme - Ponton						
Tourisme - Développement BN	77 419 €					
Tourisme - Office du tourisme	0€	0€	0€		592 731 €	
Tourisme - Tourisme récurrents	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tourisme - Base nautique renouvellement flotte		10 000 €			10 000 €	
Tourisme - Base nautique récurrents + logiciel en 2023 + défibrillateur	12 150 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL DEPENSES	259 969 €	14 500 €	4 500 €	4 500 €	607 231 €	4 500 €
RECETTES (subventions)	20 925 €	0€			345 760 €	
SEJ – Micro-crèches récurrents	13 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
SEJ - RAM récurrents	0€	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
SEJ - ALSH/MJ récurrents	26 200 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SEJ - Manoir, bergerie et longère	90 000 €					
SEJ - Centre aquatique - logiciel et matériel	11 000 €					
SEJ - Centre aquatique - réhabilitation	0€	144 000 €				
SEJ - Centre aquatique récurrents	10 000 €	10 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SEJ - Véhicules	42 400 €		44 000 €		44 000 €	
SEJ - EVS Guémené	670 000 €	1 412 000 €	1 412 000 €	0€		
SEJ - EVS Le Faouët			0€	40 000 €	800 000 €	800 000 €
TOTAL DEPENSES	863 100 €	1 588 000 €	1 484 000 €	68 000 €	872 000 €	828 000 €
RECETTES (70% de subvention)	27 104 €	1 157 833 €	834 667 €		501 000 €	466 667 €

Affic	

			Affiché	le		
Fonds de concours	287 000 €	21 000 €	2 ID: 056	3-245614417-2023	0316-N3_16032	3-DE _{22 000 €}
Participation SAS Roi Morvan Energies - dépenses	100 000 €					
THD - dépenses	746 000 €	567 000 €	567 000 €	567 000 €		
Social - Recup'R	1 169 517 €					
Social - Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	62 400 €					
Social - Récurrents	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
TOTAL DEPENSES	1 237 417 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
RECETTES (subventions)	540 372 €					
Economie - Requalification de Pont Min	90 000 €	450 000 €	0€	0€	0€	0€
Economie - Réfection de Lann Cozlen	65 000 €					
Economie - Valorisation des ZA		0€	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Economie - Panneaux	13 829 €					
Economie - Pass Commerce	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Economie - Réservation et paiement en ligne	3 600 €					
TOTAL DEPENSES	272 429 €	550 000 €	180 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
RECETTES (subventions)	50 000 €	207 500 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
France service	29 000 €	0€	0€	0€	0€	0€
PLUI	100 189 €	0€	0€	0€	0€	0€
Habitat et mobilité	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Réseau des médiathèques	19 000 €					
Administration - Mobiliers récurrents	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Renouvellement véhicules	0€	20 000 €	0€	20 000 €	0€	20 000 €
Tous services - téléphonie et informatique	35 000 €					
Tous services - licences	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
TOTAL DEPENSES	218 189 €	55 000 €	35 000 €	55 000 €	35 000 €	55 000 €
Total DI éligible FCTVA	3 269 614 €	3 260 140 €	2 701 140 €	1 210 140 €	1 939 731 €	1 313 000 €
FCTVA	536 347 €	534 793 €	443 095 €	198 511 €	318 193 €	215 385 €
Total subventions	719 440 €	1 748 665 €	1 267 998 €	433 332 €	896 760 €	516 667 €

S'agissant plus particulièrement du déploiement de la fibre optique sur le territoire, Affiché le prévisionnel total de l'opération s'élève à 8 537 325 € (19 185 prises multiplié par 445 €), à financer sur la nel de la company de la

La première tranche sur Gourin réalisé en 2015 s'est élevée à 481 045 €;

- La deuxième tranche prévue sur 2019-2023 correspond à une dépense de 3 727 765 € (8 377 prises multiplié par 445 €);
- La troisième et dernière tranche correspondant à 9 727 prises, initialement prévue sur 2026-2030, sera finalement à financer sur 2024-2026.

Mégalis Bretagne a annoncé que le coût par prise sera inférieur à 445 € et se rapprocherait plutôt d'un montant de 308 € par prise.

Le coût total de l'opération, hors montée en débit et renforcement, s'élèverait donc à 5 908 980 €. Il resterait par conséquent à financer 1 700 172 € sur 2024-2026 pour la tranche n°3.

RECAPITULATIF DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

nombre de prises total : 19 185

cout prévisionnel : 8 537 325 €

FTTH	délibération	nbre de prises	coût unitaire prév	coût total prévu	
1ère tranche 2015	févr-14	1081	445	481 045	
2ème tranche 2019-2023	déc-17	8377	445	3 727 765	versement lissé sur 5 ans à raison de 745 553 par an
3ème tranche 2023-2026	non délibéré	9727	non déterminé		

Montées en débit et renforcer	ment NRAZo			
MED 2015	déc-15			prise en charge par la Région via enveloppes numériques du Pays (48 958 I)
MED 2019	mars-19	330		correspond à 17% à la charge de l'EPCI : une partie pourra être déduite de la participation au titre de la phase 3 correspondant aux investissements réutilisables pour la fibre, payé en 2 fois : 69 747 en 2020 et 2021
renfor NRAZO	oct-18	642	213 513	correspond à 50% à la charge de l'EPCI

Suivi des paiements	aucun versement en z	2015, 2016 et 2017
2014	271 458 €	
2018	248 924 €	
2019	745 553 €	
2020	745 553 €	815 300 €
2020	69 747 €	813 300 €
2021	745 553 €	939 529 €
2021	193 976 €	555 525 €
2022	745 553 €	802 691 €
2022	57 138 €	802 091 €

Prévisionnel dépenses				
2022	815 300 €	815 300 €		
2023	745 553 €	745 553 €		
2024	566 724 €	566 724 €		
2025	566 724 €	566 724 €		
2026	566 724 €	566 724 €		
2027				

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

Les recettes et le financement des investissements

a) FCTVA et subventions

Pour les opérations éligibles² entre 2023 et 2028, le tableau présentant l'ensemble des investissements programmés récapitule les produits attendus liés aux dépenses d'investissement au titre du FCTVA.

De la même manière, ce document reprend des hypothèses de subventions avec les projets d'EVS et de réfection des déchetteries communautaires financés à hauteur de 70% des dépenses hors-taxes.

Concernant l'acquisition de composteurs, la réhabilitation et l'extension du pôle d'insertion sociale, les travaux sur les équipements touristiques, les aides Pass Commerces et la requalification de Pont Min, les soutiens financiers affichés tiennent compte de la réalité des financements que ces programmes sont susceptibles d'obtenir.

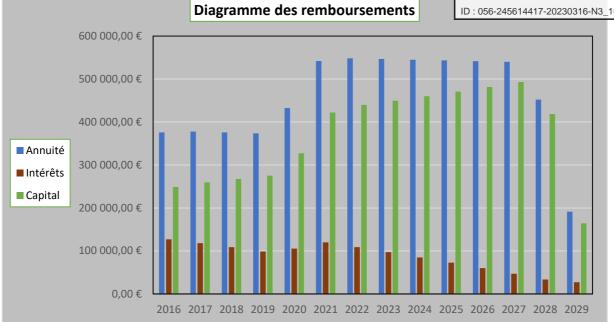
b) Emprunts

Les remboursements d'emprunts actuels de Roi Morvan Communauté sont ainsi programmés :

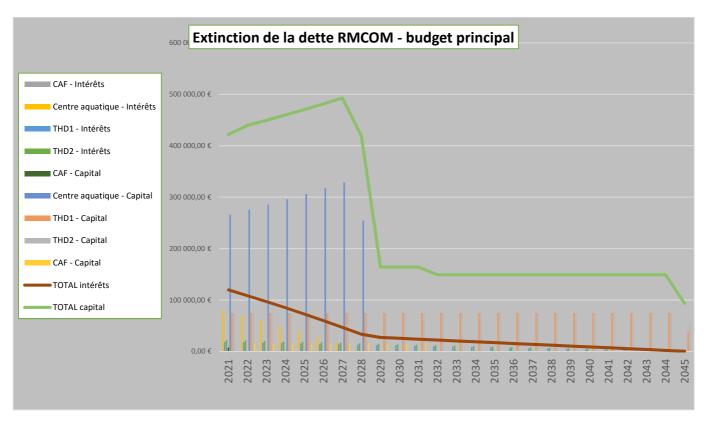
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2016	375 398,55 €	126 952,89 €	248 445,66 €
2017	377 620,18 €	118 050,47 €	259 569,71 €
2018	375 637,60 €	108 564,89 €	267 072,71 €
2019	373 409,31 €	98 462,93 €	274 946,38 €
2020	432 304,81 €	105 178,18 €	327 126,63 €
2021	541 498,50 €	119 681,01 €	421 817,49 €
2022	548 028,64 €	108 444,49 €	439 584,15 €
2023	546 358,80 €	96 863,84 €	449 494,96 €
2024	544 688,94 €	84 926,61 €	459 762,33 €
2025	543 019,08 €	72 620,00 €	470 399,08 €
2026	541 349,24 €	59 930,77 €	481 418,47 €
2027	539 679,37 €	46 845,06 €	492 834,31 €
2028	451 736,39 €	33 348,75 €	418 387,64 €
2029	191 247,16 €	27 151,88 €	164 095,28 €

² Pas de TVA sur le déploiement du très haut débit et les fonds de concours aux communes





Le plan d'extinction de la dette figuré dans le graphique ci-dessous montre que Roi Morvan Communauté disposera à nouveau de forte capacité d'emprunts à compter de 2029.



c) Autofinancement

Le fonds de roulement, qui s'élève au 31/12/2022 à 6 190 127.04 €, pourra en partie être utilisé pour le financement du plan pluriannuel d'investissement. Un arbitrage devra être effectué entre prélèvement sur les réserves de fonctionnement, un endettement supplémentaire et une capacité à dégager annuellement de l'épargne de gestion (section de fonctionnement).

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

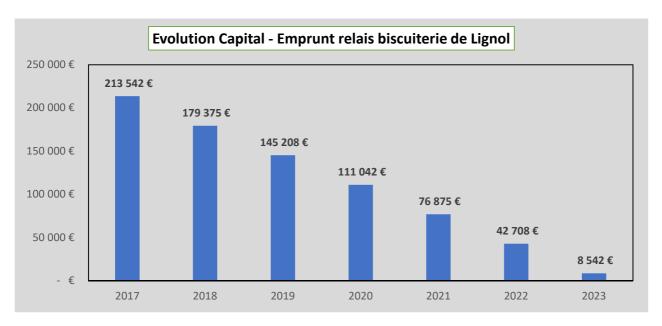
Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes

Budget zones d'activités: Une enveloppe de 450 000 € HT est programmée pour la requalification de la ZA de Pont Min qui n'entre pas dans le cadre budgétaire de la gestion des ZA. Les autres crédits inscrits à la PPI correspondent à des travaux de réfection importants à réaliser sur les zones d'activités notamment sur Lann Cozlen en 2023 avec une enveloppe de 65 000 €. Cette opération est également imputée au budget principal. Concernant le budget zone d'activités, les études sur le foncier des entreprises détermineront les opérations à engager dans les années futures pour satisfaire les besoins des acteurs économiques, notamment pour la zone du Parco.

<u>Budget hôtels et immobiliers d'entreprises</u> : Le budget fait apparaître un déficit en fonctionnement à hauteur de 34 431.03 € en (fluides, maintenance, taxe foncière et opérations d'ordre). Le budget principal devra donc abonder ce budget afin de garantir son équilibre en section de fonctionnement.

Les subventions obtenues dans le cadre de la construction de l'atelier relais ont fait l'objet d'une reprise par des opérations d'ordre non budgétaire par le comptable public. Aussi, la section d'investissement est largement excédentaire suite à la vente de la biscuiterie de Lignol, + 122 754.22 €.

En section d'investissement, le remboursement du capital de l'emprunt relais de la biscuiterie de Lignol s'achève progressivement avec, au 31/12/2022, un en-cours de dette qui s'élève à 42 708 €.



<u>Budget SPANC</u>: le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 100 000 € environ chaque année. Aucune subvention n'est versée par le budget principal car le SPANC est un service public industriel et commercial, autonome financièrement et dont les charges doivent être financées par les recettes constituées par les redevances versées par les particuliers.

Le service du SPANC a été renforcé en fin d'exercice 2021 afin d'augmenter ses capacités à réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectifs. Par ailleurs, l'agent en charge du service s'est vu dégager du temps de travail afin d'anticiper la prise de compétence de l'assainissement collectif par Roi Morvan Communauté au 1^{er} janvier 2026.

L'exercice 2022 a permis de dégager un excédent de 3 551.93 € qu'il s'agira de consolider par le renforcement des contrôles périodiques des installations.

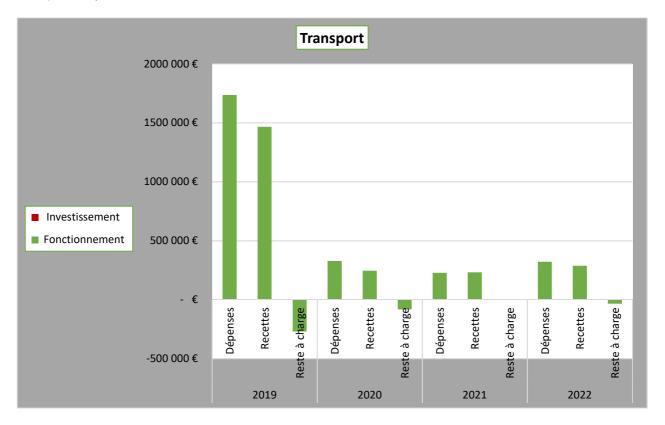
Annexe 1: Les politiques publiques menées par

L'ensemble des éléments chiffrés contenus dans les diagrammes permettant d'analyser les politiques publiques de Roi Morvan Communauté intègrent les opérations d'ordre entre section :

- Les amortissements des dépenses d'investissement réalisés sur les exercices antérieurs ;
- Les amortissements des subventions reçues liées à ces dépenses.

Cette prise en compte des amortissements pour l'ensemble des politiques publiques de l'EPCI explique en partie l'augmentation des restes à charge en fonctionnement et la diminution en investissement par rapport aux exercices antérieurs.

a) **Transport**

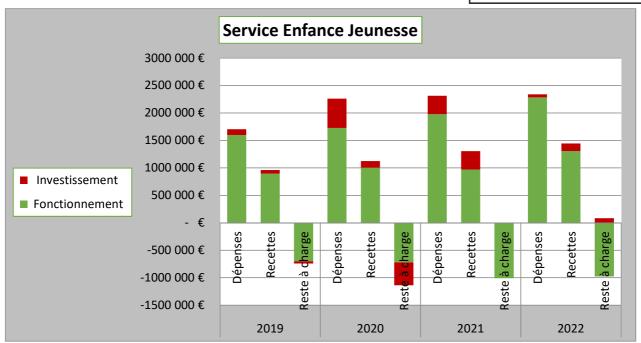


Ce secteur d'activité regroupe les transports scolaires pour les primaires, les transports vers le centre aquatique, les transports à la demande et Ti' bus. En 2022, ce service est légèrement déficitaire mais ce reste à charge devrait être plus important notamment pour la part transport scolaire car un sous-traitant n'a pas transmis de factures. Même si des charges ont été évaluées en attente de la réception de factures définitives de la part d'autres transporteurs, celles liées à ce sous-traitant ne sont pas comptabilisées.

Reste à charge moyen : 95 355 € en fonctionnement seul.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

b) L'enfance et la jeunesse



Le service enfance-jeunesse regroupe les ALSH, les maisons de jeunes, les micro-crèches et le RPE. La fonction comprend aussi les fonds de concours attribués aux multi-accueils (environ 100 000 € par an). En 2022, le reste à charge est de 893 638 € contre 1 007 754 € en 2021. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 977 506 € en 2022 contre 1 009 130 € en 2021. Les recettes issues du service ont connu une hausse en 2022 grâce à une fréquentation importante des structures ce qui a contribué à la réduction du reste à charge. De plus, l'Etat a participé à certaines actions et surtout un effet de rattrapage des aides de la CAF a permis une hausse des recettes de l'EPCI.

Par ailleurs, pour la partie investissement, Roi Morvan Communauté a perçu sur l'exercice 2022 le solde de la subvention du Conseil Régional pour la réhabilitation du Manoir de Kéraudrenic.

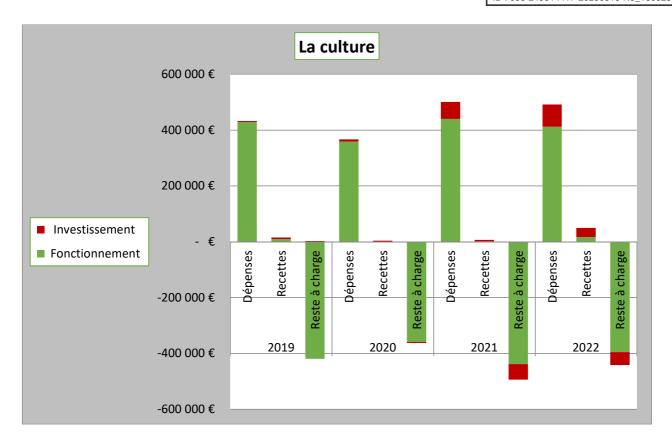
Reste à charge moyen : 945 721 € ou 852 958 € en fonctionnement seul.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

c) La culture



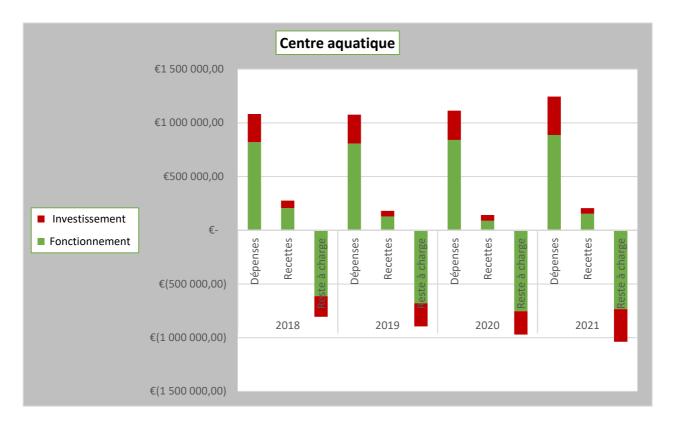
L'action culturelle regroupe le service patrimoine, les aides à l'école de musique et aux associations culturelles. En 2022, le reste à charge est de 441 836 € contre 493 932 € en 2021. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 395 121 € en 2022 contre 438 370€ en 2021. La baisse des dépenses de fonctionnement s'explique par des travaux d'aménagement du parcours archéologique réalisés au cours de l'exercice 2021 qui correspondent donc à des dépenses non récurrentes.

Le reste à charge en investissement correspond principalement aux dépenses liées à la mise en œuvre du programme de valorisation des sites archéologiques du territoire.

Reste à charge moyen 428 932 € ou 402 980 € en fonctionnement seul.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

d) Le centre aquatique



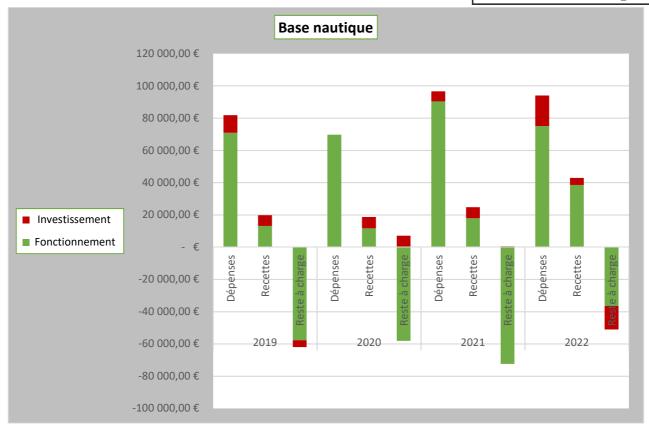
En 2022, le reste à charge est de 1 038 978 € contre 971 094 € en 2021. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 734 128 € en 2022 contre 753 420 € en 2021. Cette baisse du reste à charge s'explique par la hausse des recettes de fonctionnement du fait d'une normalisation des activités du centre aquatique et d'une rationalisation des emplois du temps qui a conduit à une baisse des dépenses au chapitre 012. Néanmoins, cette baisse aurait dû être plus importante sans le rattrapage de factures liées à des consommations de gaz et de bois des années précédentes.

Concernant l'investissement, l'exercice 2022 est marqué par la réalisation de travaux, parking, cuvelage et toboggan. A noter que ce reste à charge pourrait être diminué du montant venant impacter l'attribution de la commune de Le Faouët, soit 91 141 € en fonctionnement auquel s'ajoute 9 421 € pour le remboursement des emprunts. Un montant de 18 382 € pourrait également être déduit en investissement.

Reste à charge moyen : 927 957 € ou 695 171 € en fonctionnement seul.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

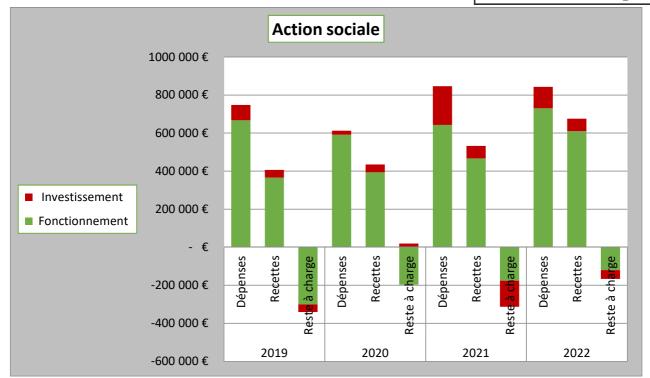
e) La base nautique



En 2022, le reste à charge pour la base nautique du lac du Bel Air est de 51 109 € contre 71 851 € en 2021. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 36 446 € en 2022 contre 72 367 € en 2021. Si les charges de personnel ont augmenté en 2022, des travaux effectués par le Chantier nature et Patrimoine en 2021 n'ont pas été reconduits. Par ailleurs, les recettes de la régie et une aide de la Région sont venues abonder les produits de fonctionnement de l'exercice.

Reste à charge moyen : 58 986 € ou 56 140 € en fonctionnement seul.

f) L'action sociale



Ce secteur d'activité regroupe la ressourcerie, les chantiers nature et patrimoine, la MSAP, l'atelier du soleil (action mise en veille depuis le 01/01/2020), les fonds de concours aux maisons de santé (en investissement). Le reste à charge pour les actions sociales s'élève en 2022 à 167 158 € contre 313 649 € en 2021. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 120 591 € en 2022 contre 176 327 € en 2021. L'augmentation des dotations accordées pour les deux chantiers ainsi que la hausse des produits de la ressourcerie ont contribué à cette baisse du reste à charge en fonctionnement. De même, les aides aux postes accordées à France Service contribuent à une augmentation des recettes.

Le reste à charge pour la partie investissement est lié d'une part à l'acquisition d'un véhicule pour le Chantier Nature et Patrimoine et d'autre part au démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension du pôle d'insertion sociale.

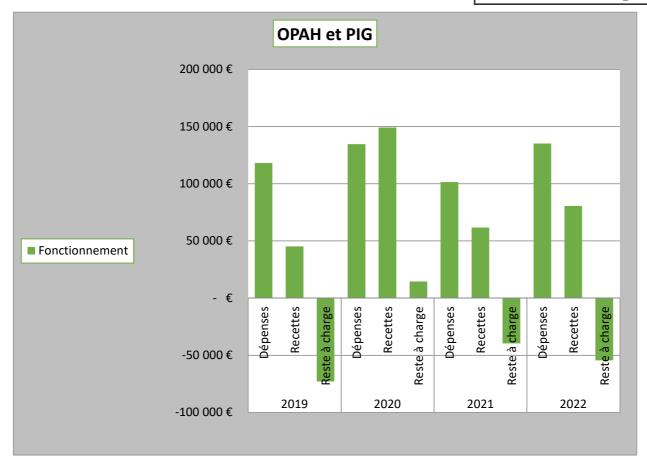
Reste à charge moyen : 250 184 € ou 198 843 € en fonctionnement seul.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

g) L'habitat

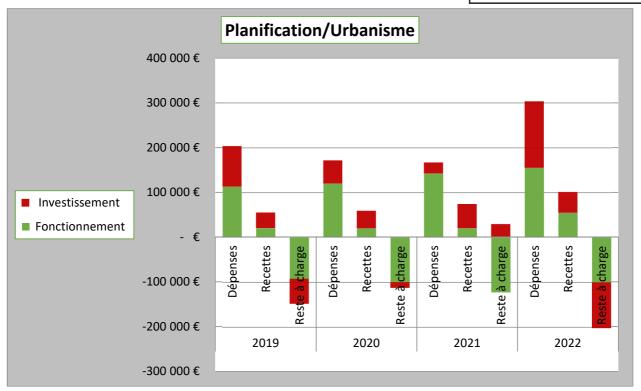


Cette fonction regroupe les études et les actions menées dans la politique de l'habitat notamment avec le Programme d'Intérêt Général. Le reste à charge est de 54 583 € en 2022 contre 39 745 € en 2021. Cette différence tient principalement à la hausse des dossiers traités dans le cadre de la mise en œuvre du PIG en 2022.

Reste à charge moyen : 38 196 €.

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

h) La planification et l'urbanisme

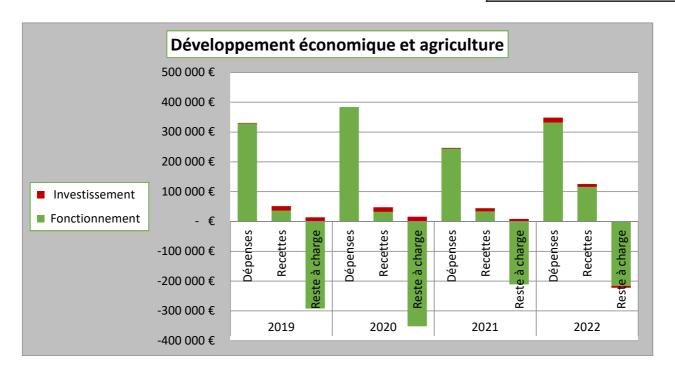


Ce secteur d'activité regroupe les études et les actions menées dans le cadre du SCoT et du PLUi, ainsi que les charges relatives au service instruction des autorisations d'urbanisme mis à disposition des communes. Le reste à charge de ce secteur passe de 92 546 € en 2021 à 202 529 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 100 327 € en 2022 contre 122 202 € en 2021. Cette baisse s'explique principalement par le règlement de l'étude sur le PCAET à l'ALECOB sur l'exercice 2021.

Concernant l'investissement, le reste à charge de 102 202 € provient des dépenses mandatées pour le PLUI.

Reste à charge moyen : 138 911 € ou 103 658 € en fonctionnement seul.

i) <u>Développement économique et agriculture</u>

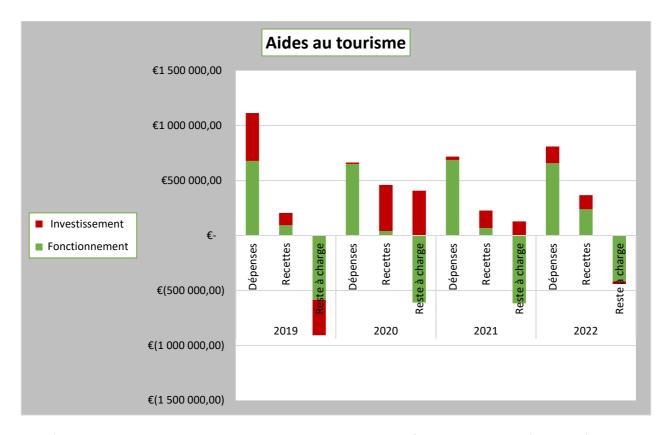


Les actions de développement économique sont principalement retracées dans les budgets annexes qui ont peu de ressources propres. Le reste à charge de ce secteur passe de 202 556 € en 2021 à 222 576 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 216 246 € en 2022 contre 211 080 € en 2021. L'augmentation constatée s'explique par le recrutement d'une chargée de mission PVD et par une hausse des aides versées au titre du Pass Commerce. Le reversement du fonds Covid Résistance inutilisé par la Région vient minorer l'augmentation du reste à charge 2022.

En investissement, le reste à charge est dû au correctif apporté à l'imputation budgétaire des Pass Commerces en fin d'exercice. Ces subventions d'équipement seront désormais imputées en investissement.

Reste à charge moyen : 260 063 € ou 267 891 € en fonctionnement seul.

Les aides au tourisme :

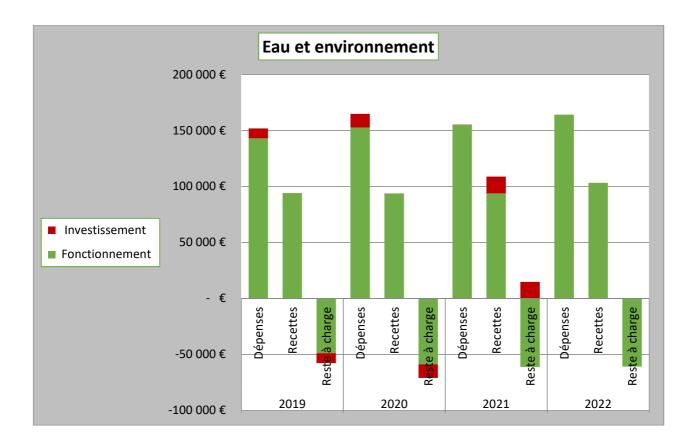


Pour l'exercice 2022, la contribution aux actions concernant le tourisme fait ressortir un reste à charge d'un montant de 441 765 € contre 490 760 € en 2021. Cette baisse s'explique par la fin de contrat de l'agent en charge du développement du tourisme équestre et par les aides perçues au titre de ce programme par l'EPCI. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 417 987€ en 2021 contre 618 274 € en 2021. Cette

diminution en fonctionnement tient d'une part aux facteurs décrits ci-dessus concernant le programme tourisme équestre et d'autre aux rattrapages d'amortissements de subventions non réalisés sur des exercices antérieurs.

Reste à charge moyen : 511 131 € ou 557 887 € en fonctionnement seul.

k) Eau et environnement

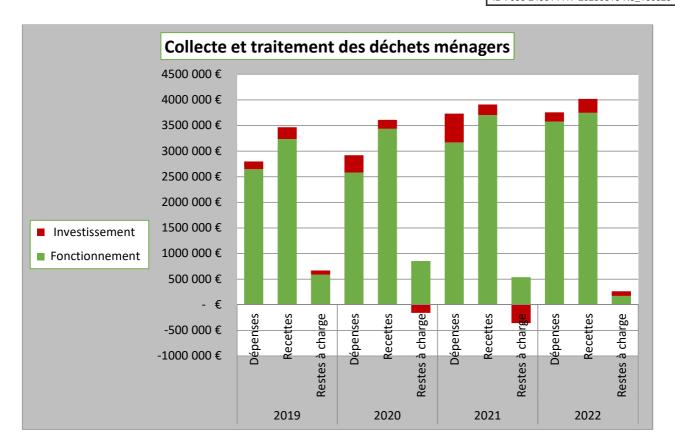


En 2022, le reste à charge s'est élevé à 60 896 € contre 46 386 € en 2021. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 60 896 € en 2022 contre 61 153 € en 2021.

Cette baisse du reste à charge provient principalement d'une subvention de l'Agence de l'Eau perçue en investissement sur l'exercice 2021 concernant le CTMA.

Reste à charge moyen : 59 022 € ou 57 489 € en fonctionnement seul.

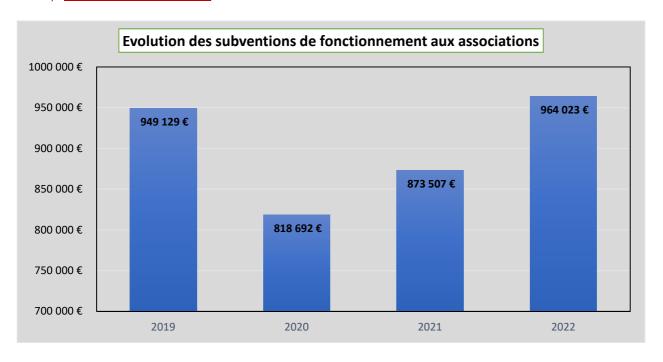
l) Collecte et traitement des déchets ménagers



En 2022, l'excédent s'est élevé à 261 372 € contre 177 731 € en 2021. L'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères réalisée en 2021, ainsi que l'acquisition d'une benne d'occasion, ont impacté fortement l'investissement en 2021, ce qui explique en partie cette hausse de l'excédent en 2022. Néanmoins, si aucune acquisition de BOM n'a été réalisée au cours de l'exercice, il est important de noter que la hausse du coût de la prise en charge des déchets ménagers a un impact important sur la section de fonctionnement. Ainsi, pour la partie fonctionnement seulement, l'excédent est de 171 854 € en 2021 contre 536 290 € en 2021.

Excédent moyen : 450 095 € ou 537 417 € en fonctionnement seul.

m) Le soutien aux associations

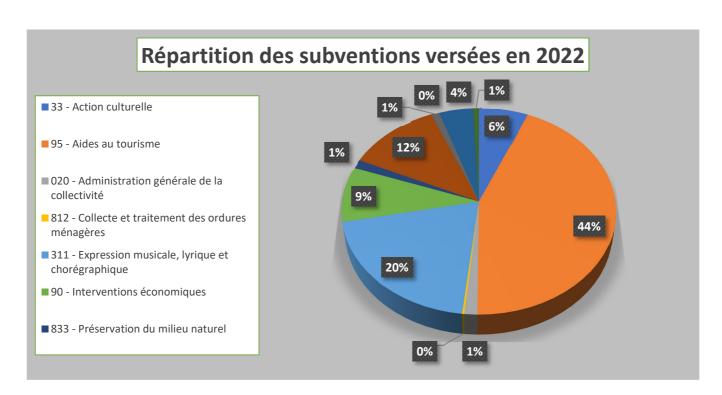


Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2022 a augmenté de 90 517 € par rapport à 2021 (+ 9 %). Le niveau d'aides versées dépasse le niveau de 2019.

Cette hausse tient notamment au fait qu'un double versement a été réalisé au bénéfice des réseaux d'écoles en 2022 car ces réseaux n'avaient perçu aucune subvention en 2021. C'est la caducité des conventions qui est en cause dans ce double versement.

Les subventions représentent environ 6.4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tourisme, l'action culturelle et l'école de musique sont les principaux bénéficiaires des subventions de RMCom avec les aides économiques et les réseaux des écoles comme le montre ce diagramme :



Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023

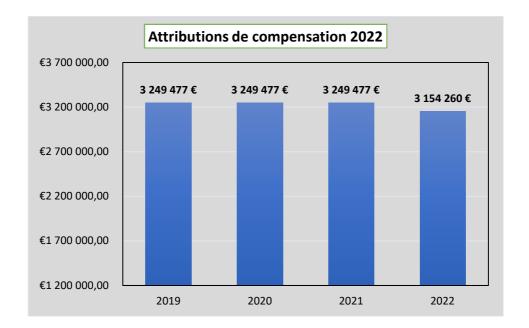
Affiché le

ID: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

n) Les relations avec les communes

RMCom a reversé 3 154 260 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est inférieur à celui de 2021 pour plusieurs motifs :

- Prise en compte des actes réellement traités par le service commun d'autorisation du droit des sols ;
- Impact du déficit de gestion constaté pour la gestion des micro-crèches pour les communes qui possèdent une structure gérée par Roi Morvan sur leur territoire.



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Annexe 2 : Eléments d'informations supplémen D: 056-245614417-20230316-N3_160323-DE

Le document édité par La Banque Postale « DOB en instantané » apporte l'ensemble des éléments d'informations supplémentaires concernant :

- La macro-économie;
- Le contexte et les finances locales ;
- Les mesures législatives de la loi de finances pour 2023 et la loi de programmation des finances publiques 203-2027.